



OBSERVATOIRE

Deuxième trimestre 2025

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

SYNTHESE

23 octobre 2025

Bilan de la concurrence sur les marchés de détail de l'énergie au deuxième trimestre 2025

CLIENTS RESIDENTIELS : LA CROISSANCE DU NOMBRE DE CLIENTS EN OFFRES DE MARCHÉ RALENTIT LÉGEREMENT EN ÉLECTRICITÉ POUR CE TRIMESTRE. LE NOMBRE DE CLIENTS DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS EST STABLE EN GAZ NATUREL.

En électricité, le nombre de sites en offres de marché augmente de 119 000 sites entre le 31 mars 2025 et le 30 juin 2025 (contre 206 000 sites supplémentaires en offre de marché au T1 2025). En gaz naturel, au 30 juin 2025, 46,2 % des consommateurs résidentiels de gaz naturel ont souscrit un contrat chez un fournisseur alternatif.

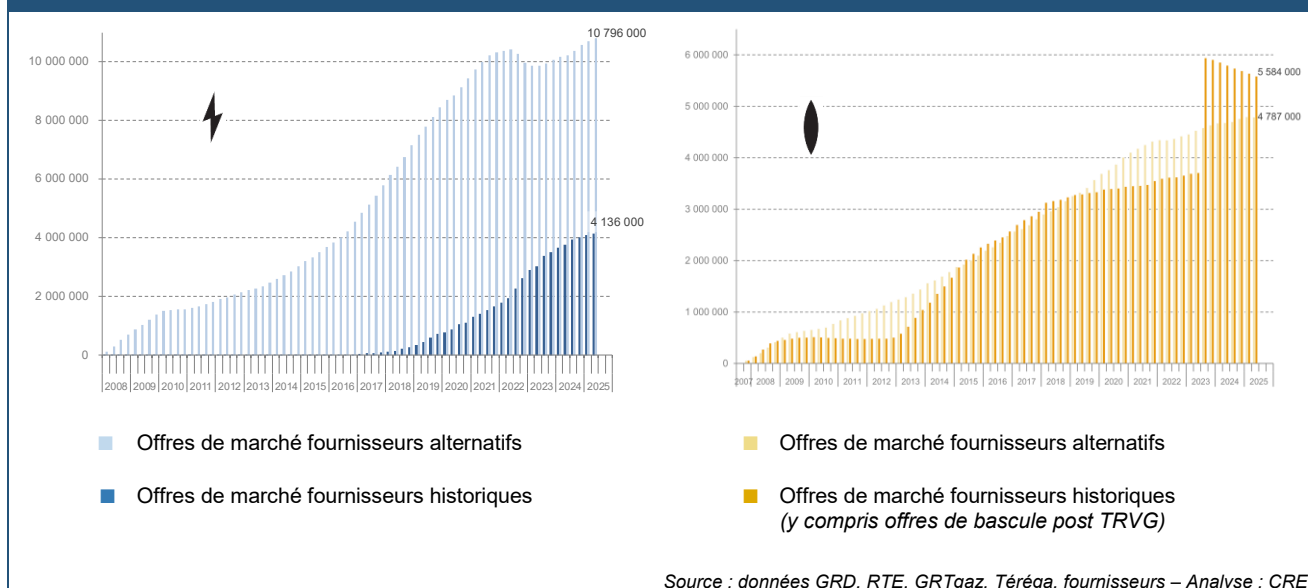
Bilan du T2 2025

En électricité, dans un marché total en baisse de 53 000 clients résidentiels au 2^{ème} trimestre 2025, 14,93 millions de sites résidentiels sur un total de 34,80 millions (soit 42,9 %) sont en offre de marché au 30 juin 2025, soit 119 000 clients supplémentaires par rapport au trimestre précédent. 83 000 clients supplémentaires ont choisi un fournisseur alternatif (contre +132 000 au trimestre précédent) et 36 000 un fournisseur historique (contre +74 000 au T1 2025).

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) voient leur nombre de clients diminuer de 172 000 clients par rapport au 31 mars 2025 et atteindre un total de 19,87 millions de sites, franchissant ainsi le palier des 20 millions de consommateurs. L'érosion des TRVE au trimestre précédent était de -135 000 sites.

En gaz naturel, tous les sites sont en offre de marché. Dans un marché total en baisse de 61 000 clients résidentiels au 2^{ème} trimestre 2025, les fournisseurs alternatifs ont perdu 6 000 sites sur ce deuxième trimestre (contre un gain de 34 000 sites au premier trimestre 2025), pour un total de 4 787 000 sites, soit une part de marché de 46,2 %, contre 45,9 % au trimestre précédent. Au 2^{ème} trimestre 2025, les fournisseurs historiques ont perdu 55 000 sites (contre 50 000 sites au premier trimestre 2025).

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



CLIENTS NON RESIDENTIELS : EN ELECTRICITE, LE NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ AUGMENTE TOUT COMME CEUX AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE. EN GAZ, LES PARTS DE MARCHÉ ET LE NOMBRE DE SITES SONT STABLES.

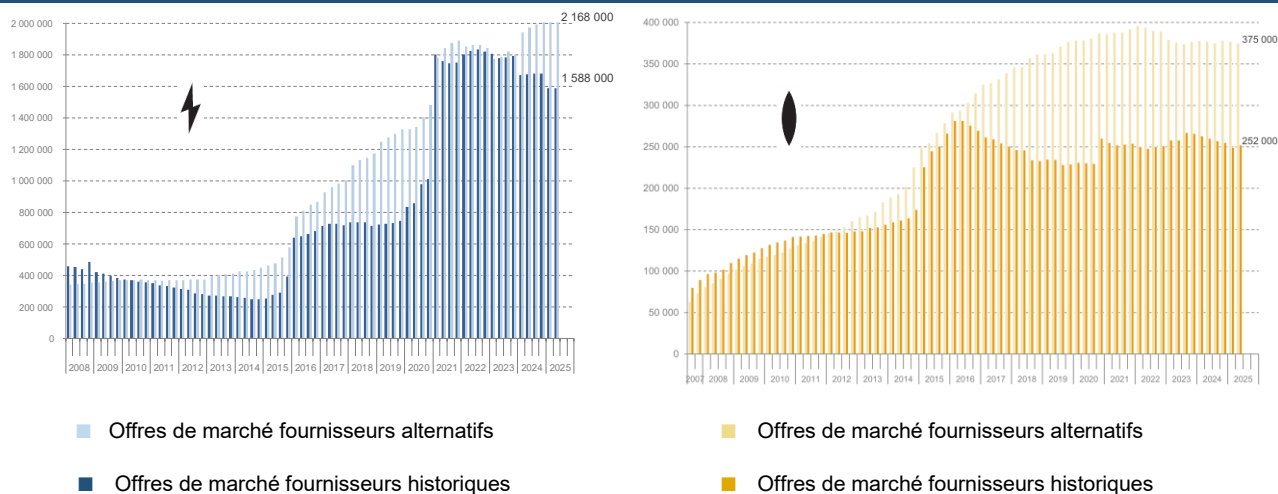
Bilan du T2 2025

En électricité, dans un marché total en hausse de 38 000 sites, 3,76 millions de sites sur un total de 5,39 millions sont en offre de marché au 30 juin 2025, (soit 70 %), en augmentation de 23 000 sites par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est liée au développement des fournisseurs alternatifs (+23 000 sites à 2,17 millions de sites) tandis que les fournisseurs historiques sont stables à 1 588 000 sites.

1 637 000 sites non résidentiels sont aux TRVE au 30 juin 2025, en hausse de 15 000 sites par rapport au trimestre précédent.

En gaz naturel, tous les sites sont en offre de marché. La répartition des sites entre fournisseurs alternatifs et fournisseurs historiques reste stable. Au 30 juin 2025, 60 % des sites, soient 375 000 sur un total de 627 000 sites, étaient chez un fournisseur alternatif, en baisse de 2 000 sites par rapport au trimestre précédent, alors que les fournisseurs historiques ont gagné 3 000 sites).

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES NON RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



Source : données GRD, RTE, GRTgaz, Téréga, fournisseurs – Analyse : CRE

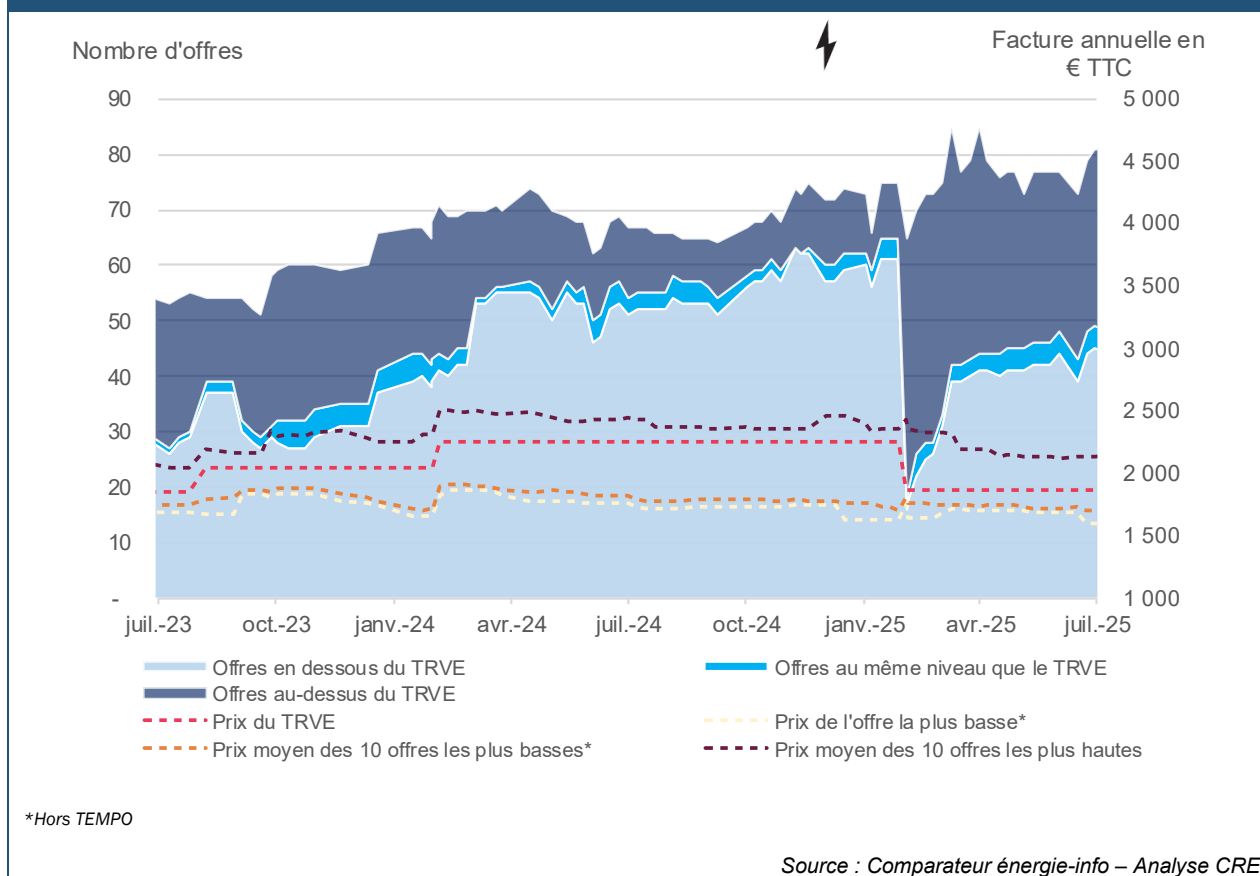
COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHÉ PAR RAPPORT AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ ET AU PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ AU 30 JUIN 2025.

Sur le marché de l'électricité :

Le nombre d'offres ayant un niveau de prix inférieur aux TRVE est passé de 41 à fin mars 2025 à 45 à la fin du mois de juin.

Fin juin, le prix moyen des 10 offres les moins chères (hors offre Tempo) à Paris pour un client moyen en option Heures Pleines/Heures Creuses à 9 kVA et consommant 8,5 MWh par an est 9 % moins élevé que le niveau des TRVE TTC. Parmi ces 10 offres les moins chères, 2 sont à prix variables et 8 offres sont à prix fixe : 3 offres à prix fixe 3 ans, 1 offre à prix fixe 1 an, 1 offre à prix fixe 2 ans et 3 offres dont le prix est fixe jusqu'à une date précise.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL 9KVA HP/HC

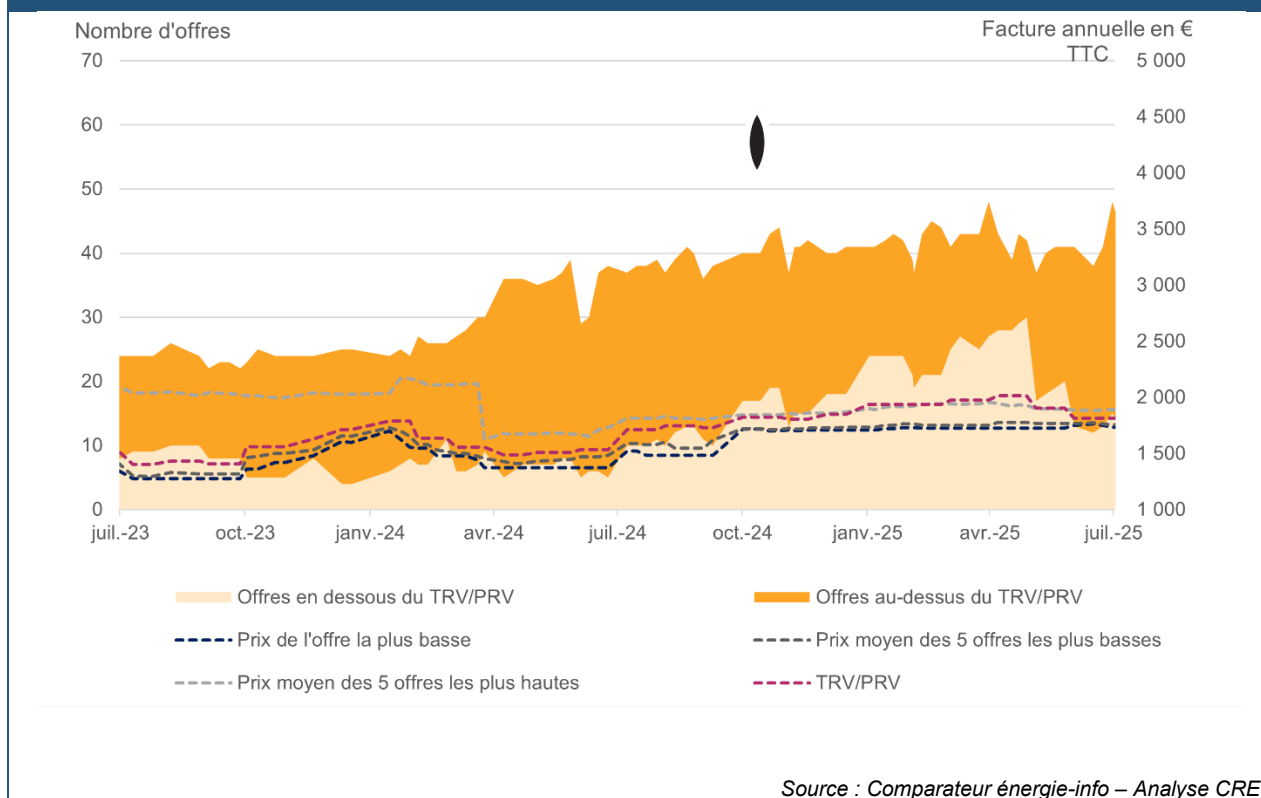


Sur le marché du gaz :

Le nombre d'offres disponibles sur le marché est de 41 offres fin juin 2025 (contre 43 offres fin mars). La part d'offres moins chères que le prix de référence de gaz naturel diminue fortement, avec 31 % des offres contre 56 % des offres commercialisées fin mars 2025.

Fin juin, le prix moyen des 5 offres les moins chères à Paris pour un client chauffage consommant 14 MWh/an est 3 % moins élevé que le PRVG (contre 11 % fin mars 2025). Parmi ces 5 offres les moins chères, 2 offres sont à prix fixes, 2 offres sont indexées explicitement au prix de référence gaz, et 1 offre est à prix variable.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL CHAUFFAGE – 14 MWH/AN



INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique surveillance.detail@cre.fr est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

SOMMAIRE

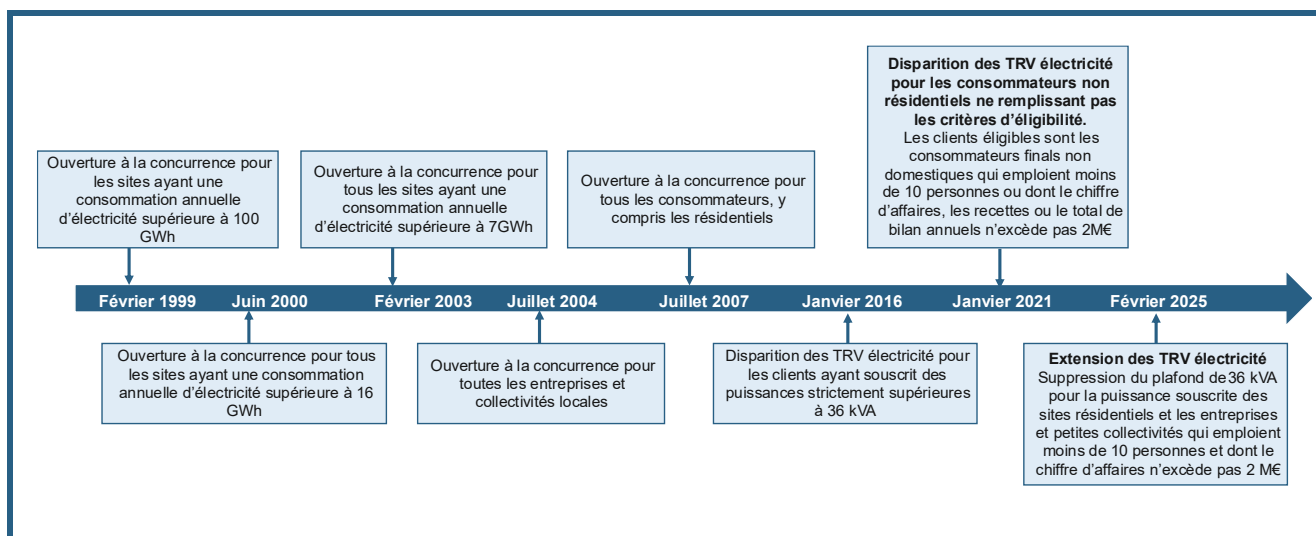
INTRODUCTION.....	8
PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ	11
1. INTRODUCTION	11
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	12
3. ÉTAT DES LIEUX	13
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	13
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	14
3.3. PARTS DE MARCHÉ	15
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	17
3.5. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH	18
3.7 SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN ÉLECTRICITÉ SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	19
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	21
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	21
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS	22
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	25
5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ	26
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	26
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	27
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	29
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	30
PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ.....	39
1. INTRODUCTION	39
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	40
3. ÉTAT DES LIEUX	41
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	41
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	42
3.3. PARTS DE MARCHÉ	43
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	45
3.5. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN GAZ NATUREL SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	46

4. ANALYSE EN DYNAMIQUE	48
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ECOULE	48
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ECOULES	49
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH)	52
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	53
5.1. PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ NATUREL A DESTINATION DES CLIENTS RESIDENTIELS	53
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL	55
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE	57
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	58
GLOSSAIRE	63
GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ	63
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ	63
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ	64
INDEX DES FIGURES	66
INDEX DES TABLEAUX	68

PARTIE 1 : LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE

1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 30 juin 2025, 40,9 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 416 TWh de consommation annuelle d'électricité.

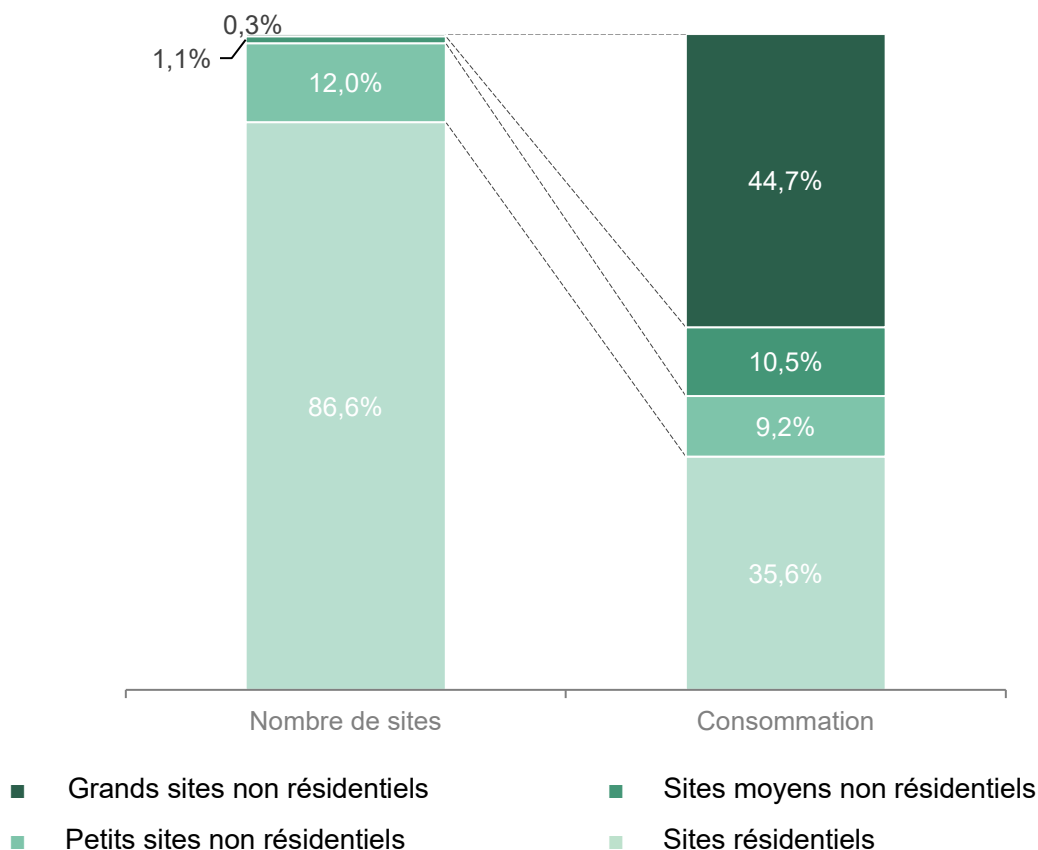
Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda (URM), SICAIE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

Le marché se divise en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en HTA. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- Petits sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. Etat des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en nombre de sites)	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025
Nombre total de sites	34 804 000	34 857 000	5 393 000	5 355 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	14 932 000	<i>14 813 000</i>	3 756 000	<i>3 733 000</i>
► Fournisseurs historiques	4 136 000	4 100 000	1 588 000	1 588 000
► Fournisseurs alternatifs	10 796 000	10 713 000	2 168 000	2 145 000
Sites au tarif réglementé	19 872 000	20 044 000	1 637 000	1 622 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	31,0 %	30,7 %	40,2 %	40,1 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

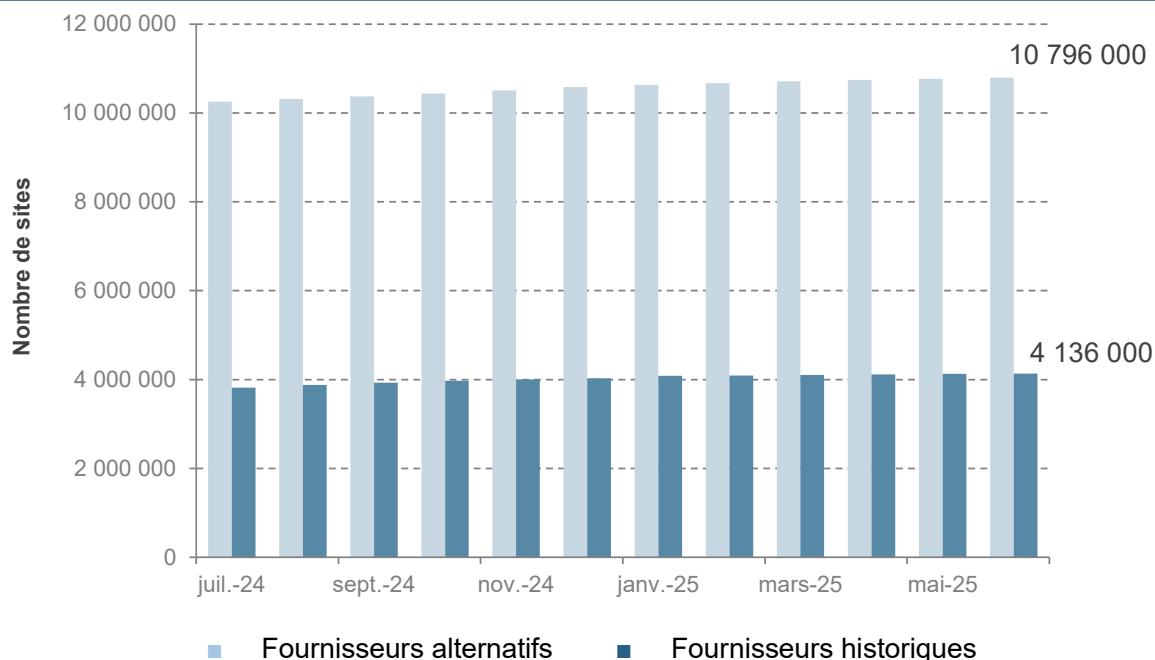
	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en consommation annualisée)	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025
Consommation totale des sites	145,62 TWh	146,77 TWh	262,99 TWh	264,23 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	57,98 TWh	<i>57,82 TWh</i>	252,43 TWh	<i>253,53 TWh</i>
► Fournisseurs historiques	16,05 TWh	15,99 TWh	115,38 TWh	114,9 TWh
► Fournisseurs alternatifs	41,93 TWh	41,83 TWh	137,05 TWh	138,63 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	87,64 TWh	<i>88,95 TWh</i>	10,56 TWh	<i>10,7 TWh</i>
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	28,8 %	28,5 %	52,1 %	52,5 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

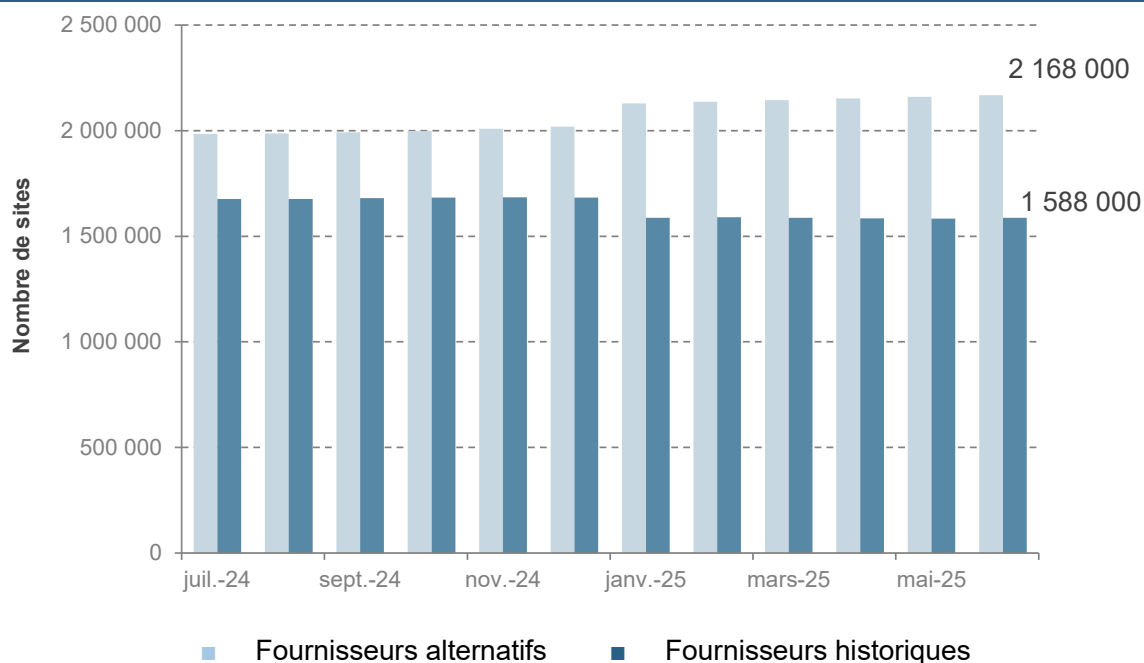
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites **résidentiels** en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 3 : Nombre de sites **non résidentiels** en offre de marché

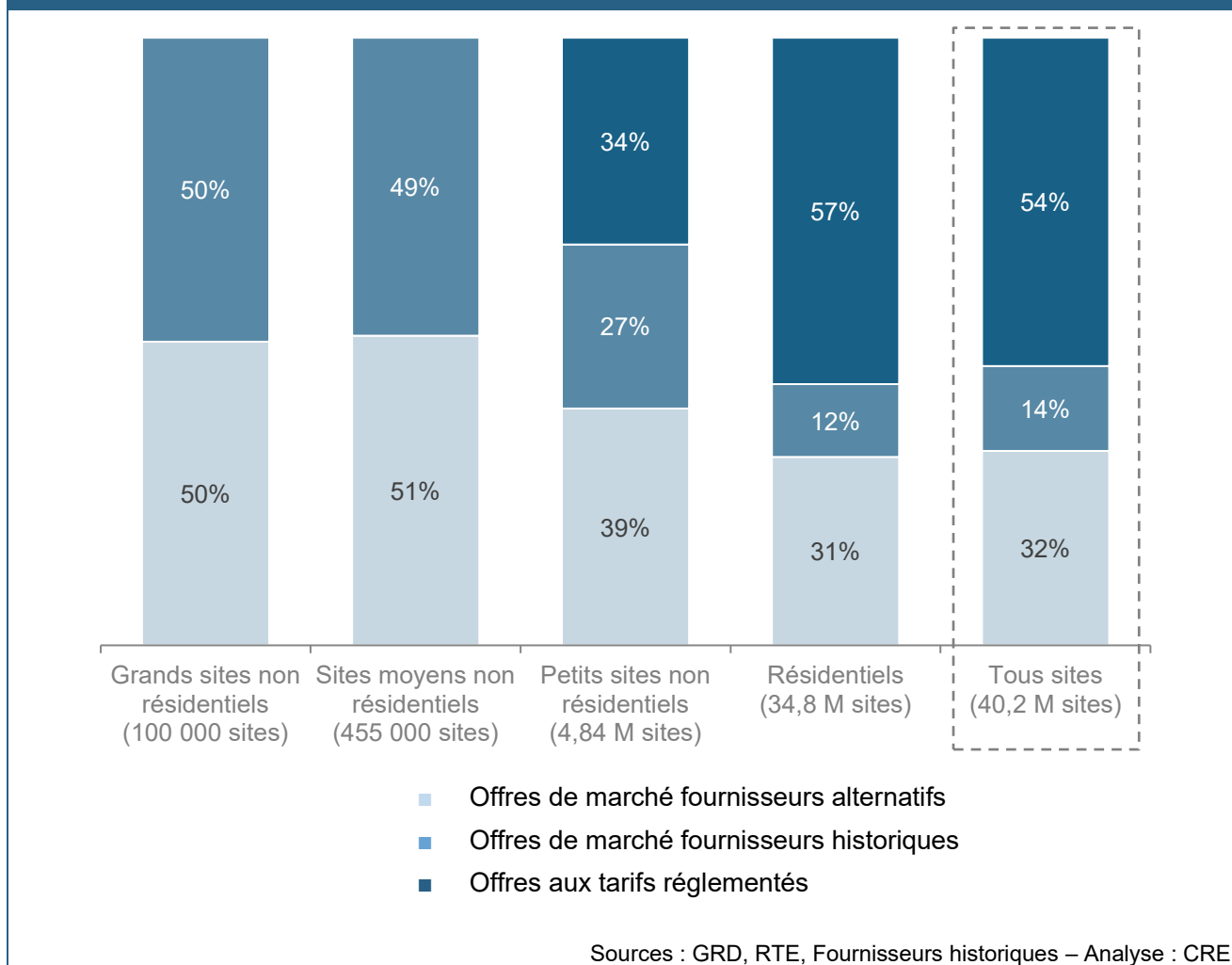


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2025, 18 688 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 12 964 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

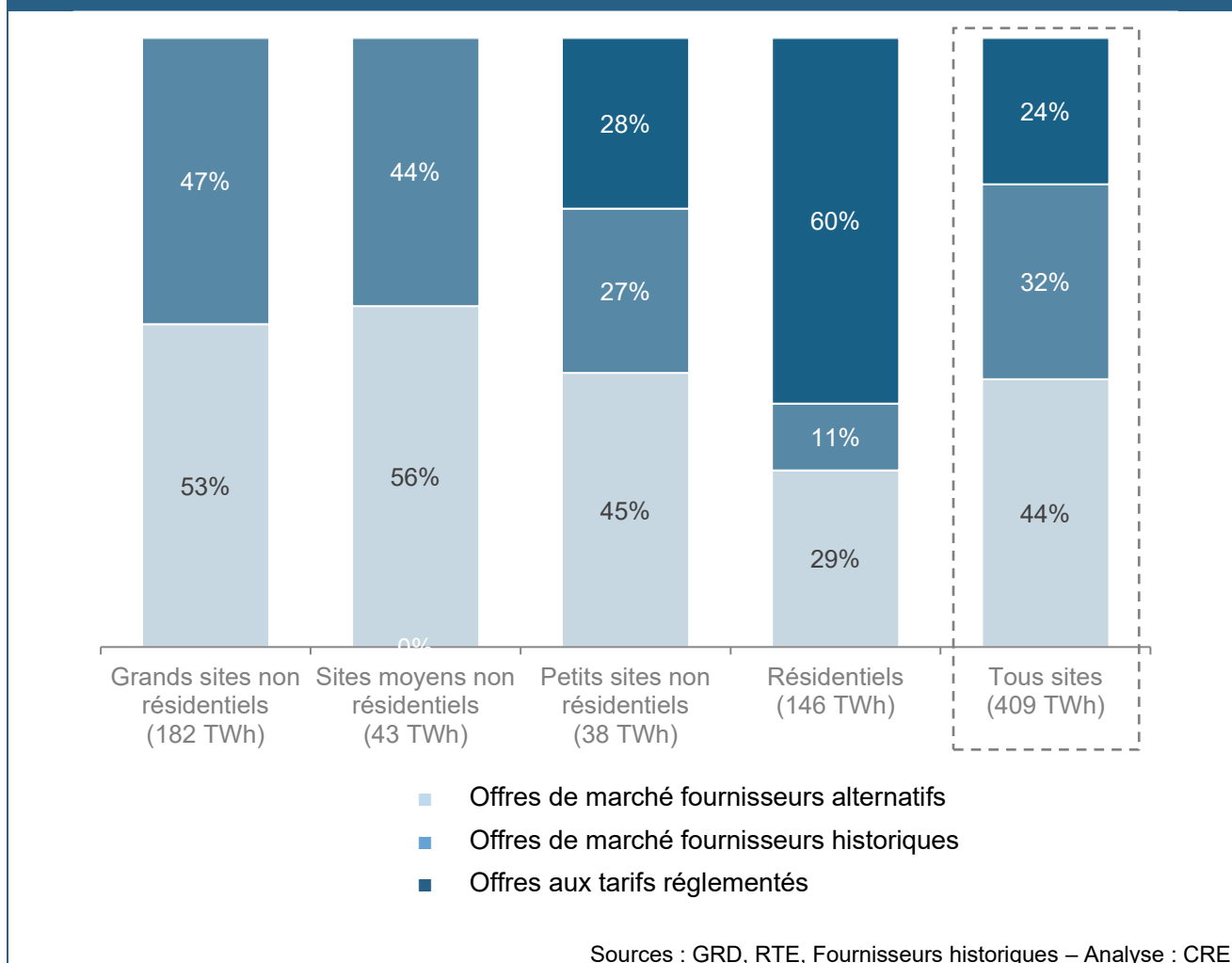
3.3. Parts de marché

Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2025



Au 30 juin 2025, environ 46% des sites sont en offre de marché, dont 32% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2025

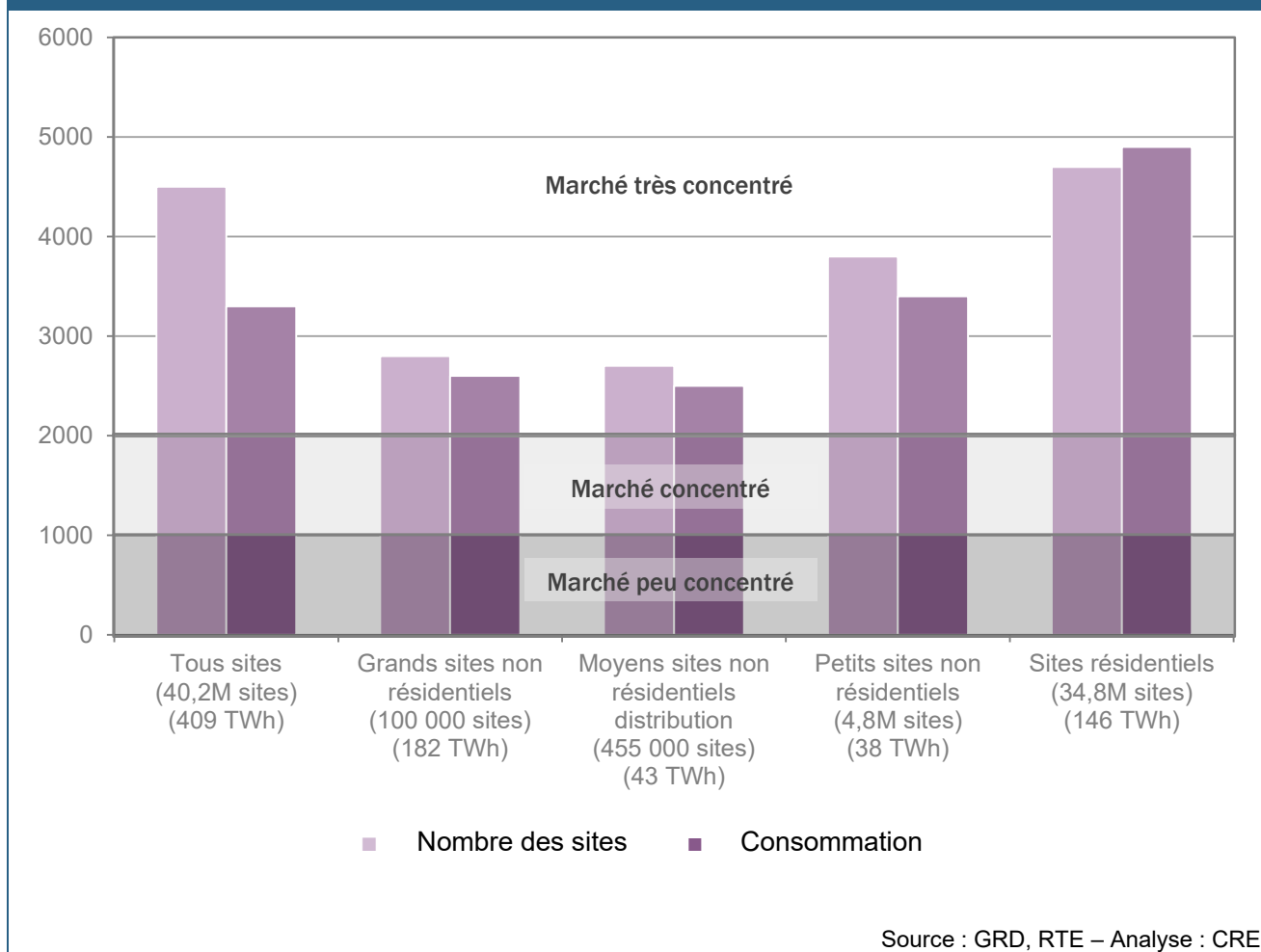


Au 30 juin 2025, environ 76% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 44% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)¹ en nombre de sites et en volume pour les différents segments² du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2025.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



¹ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

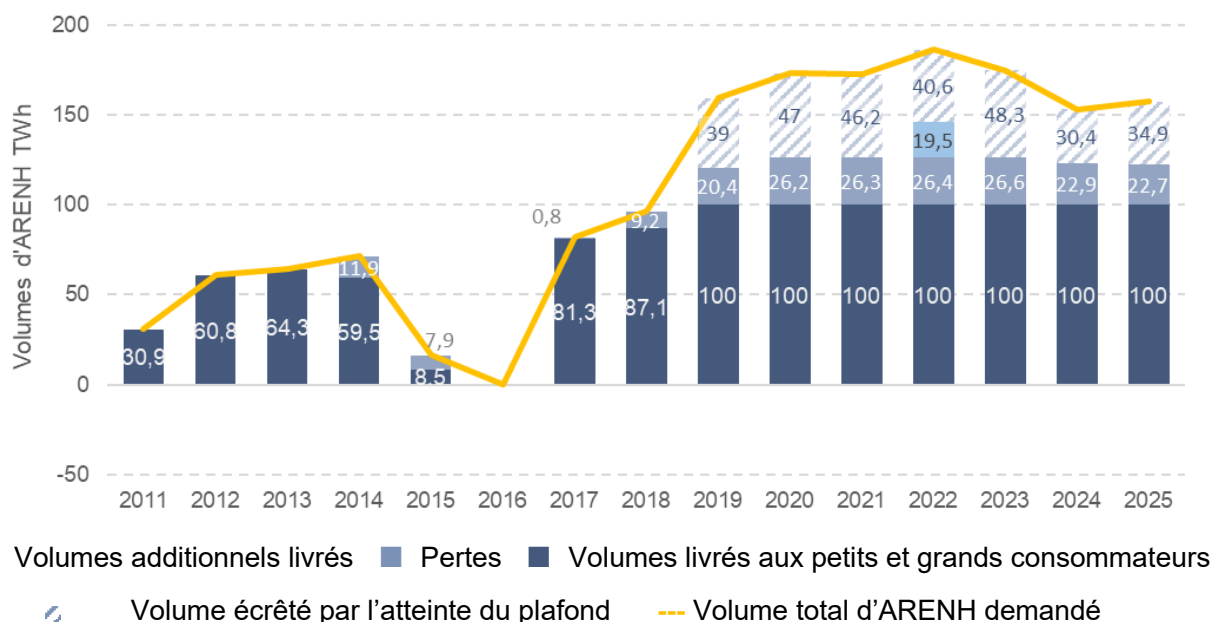
² La modification des règles relatives à la reconstitution des flux d'énergies sur les réseaux a engendré la disparition de la catégorie C3, qui regroupait les consommateurs raccordés en HTA et dont la consommation était dite « profilée ». Ces consommateurs ont ainsi été redirigés en majorité sur le segment C2 des consommateurs de puissance supérieure à 36 kVA, en contrat unique et raccordé en HTA ; inclus dans la catégorie « Grands sites non résidentiels ». Ce changement de catégorie est effectif dans les données remontées par les gestionnaires de réseaux depuis novembre 2023. Les catégories de consommateurs de l'observatoire ont été modifiées en conséquence.

3.5. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée



Source : CRE

Pour l'année 2025, un volume total de 157,6 TWh a été demandé au guichet de novembre 2024 (hors filiales EDF), 22,7 TWh ont été attribués sans écrêtement aux fournisseurs pour les pertes des gestionnaires de réseaux, 100 TWh ont été attribués aux fournisseurs pour livraison aux consommateurs, ce qui correspond au plafond ARENH. Il en résulte un écrêtement de 34,9 TWh.

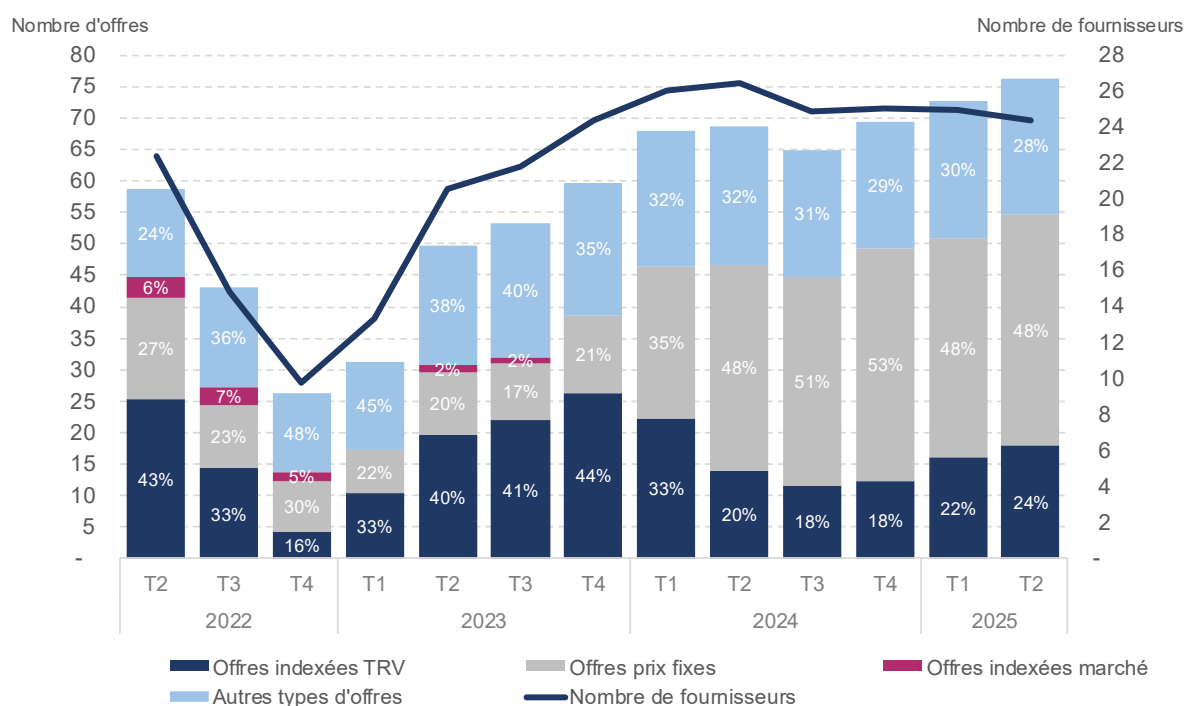
La CRE publie sur son site la liste des fournisseurs s'étant vu allouer de l'ARENH lors du guichet s'étant clôt le 21 novembre 2024 :

[Liste beneficiaires ARENH 2025.pdf](#)

3.7 Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel

Depuis le minimum historique de 25 offres en moyenne au T4 2022 sur le site du comparateur « énergie-info », le nombre d'offres proposées aux consommateurs résidentiels a augmenté de façon continue. Bien qu'une légère baisse ait été observée au troisième trimestre 2024, le développement des offres continue sur une dynamique croissante, avec un nouveau record atteint au second trimestre 2025 porté par une moyenne de 76 offres. Début 2025, la baisse des TRVE au 1^{er} février a incité les fournisseurs à proposer des offres indexées sur ce tarif réglementé, faisant remonter leur part de 18% à 22% au T1 2025 puis à 24 % au T2 2025. La part des offres à prix fixe reste stable à 48 %. Le nombre moyen de fournisseurs proposant au moins une offre est stable depuis le 3^e trimestre 2024, avec une légère baisse sur ce trimestre.

Figure 8 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC



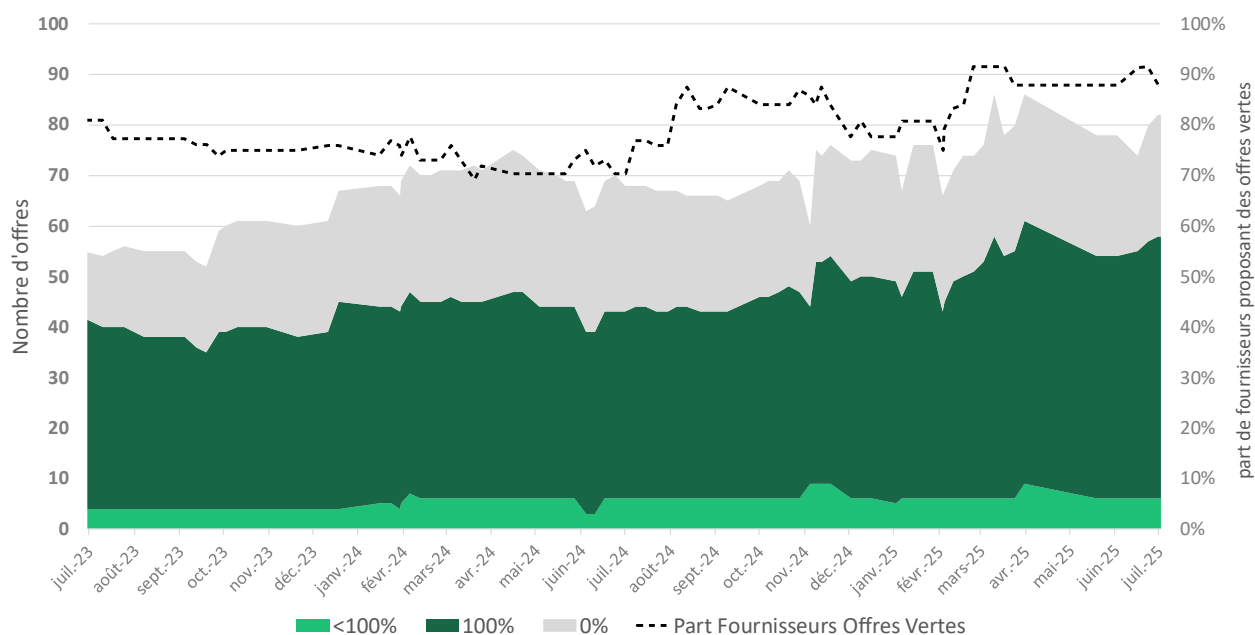
Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe bleu foncé). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au cours du deuxième trimestre 2025, 24 fournisseurs en moyenne ont proposé 76 offres de fourniture d'électricité différentes, 24 % de ces offres étaient indexées sur le TRV et 48 % à prix fixe.

En moyenne, environ 89% des fournisseurs proposaient au moins une offre verte, soit 5 points de plus qu'au premier trimestre 2025. Ce qui représentent un passage de 68% d'offres vertes en moyenne à 70% au deuxième trimestre 2025

Figure 9 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC



Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

A fin juin 2025, 58 offres sur 82 étaient couvertes, en partie ou totalement, par des garanties d'origine renouvelable. Environ 88 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur proposaient alors au moins une offre verte.

4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

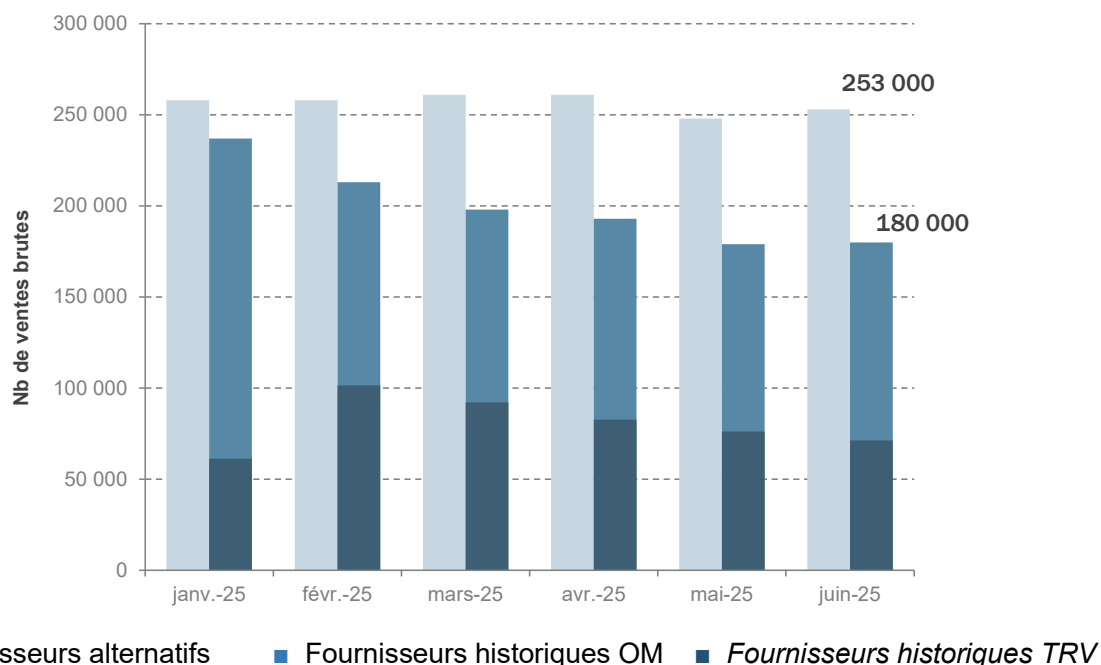
Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T2 2025	T1 2025	T2 2025	T1 2025
Ventes brutes totales	1 314 000	1 426 000	137 000	489 000
<i>Dont ventes brutes TRV</i>	<i>230 000</i>	<i>255 000</i>	<i>25 000</i>	<i>24 000</i>
► Fournisseurs historiques	552 000	649 000	68 000	118 000
► Fournisseurs alternatifs	762 000	777 000	69 000	371 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	58,0 %	54,5 %	50,4 %	75,9 %
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes hors TRV	70,3 %	66,4%	61,8 %	79,8%
<i>Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.</i>				

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

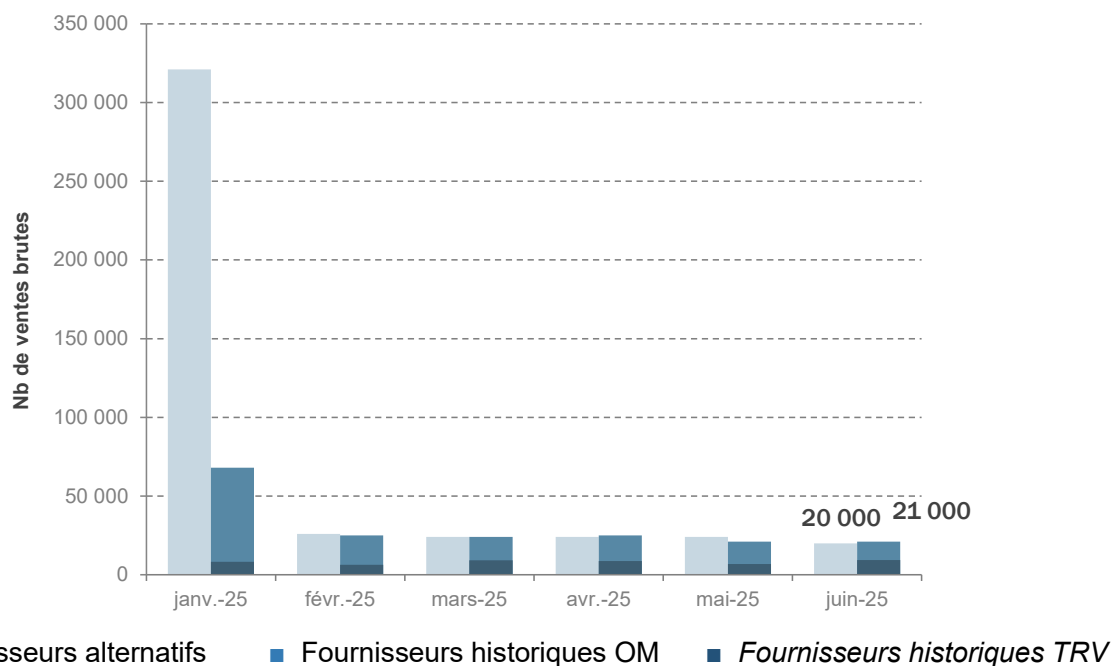
4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment **résidentiel**



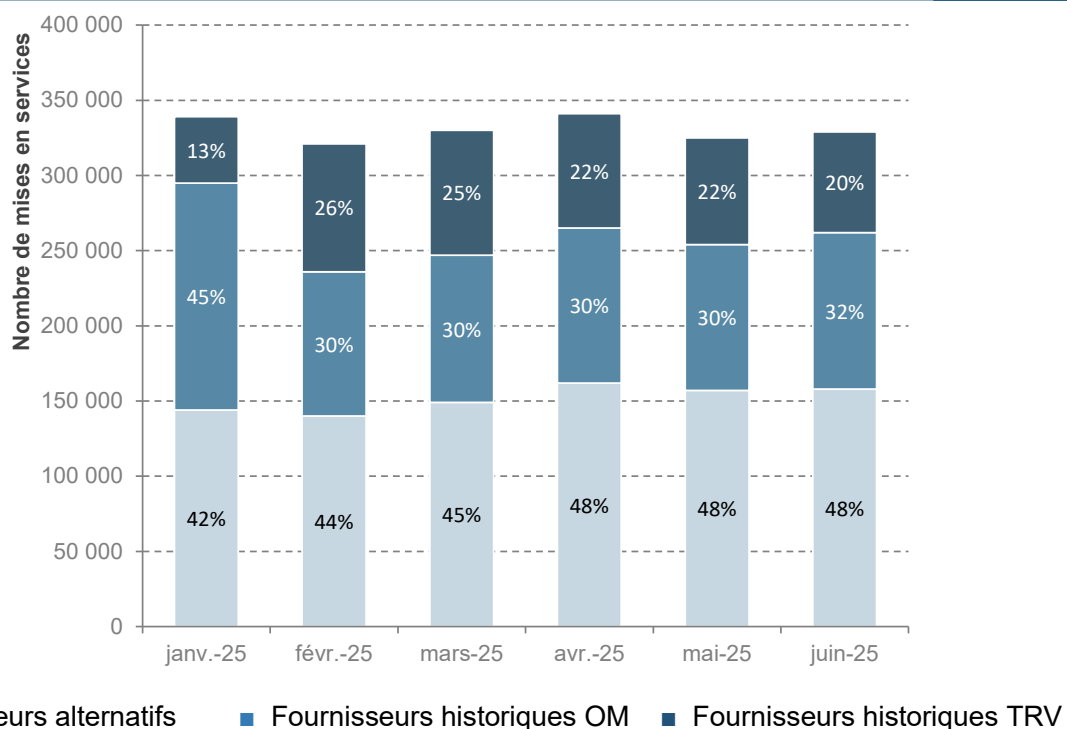
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 11 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment **non résidentiel**

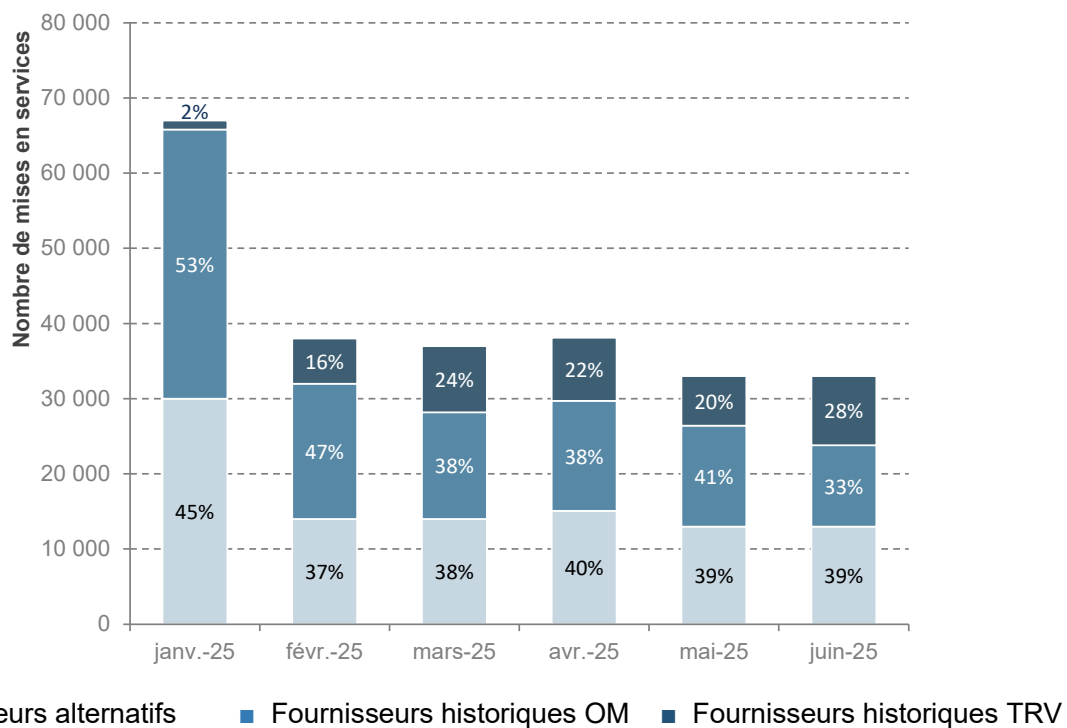


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

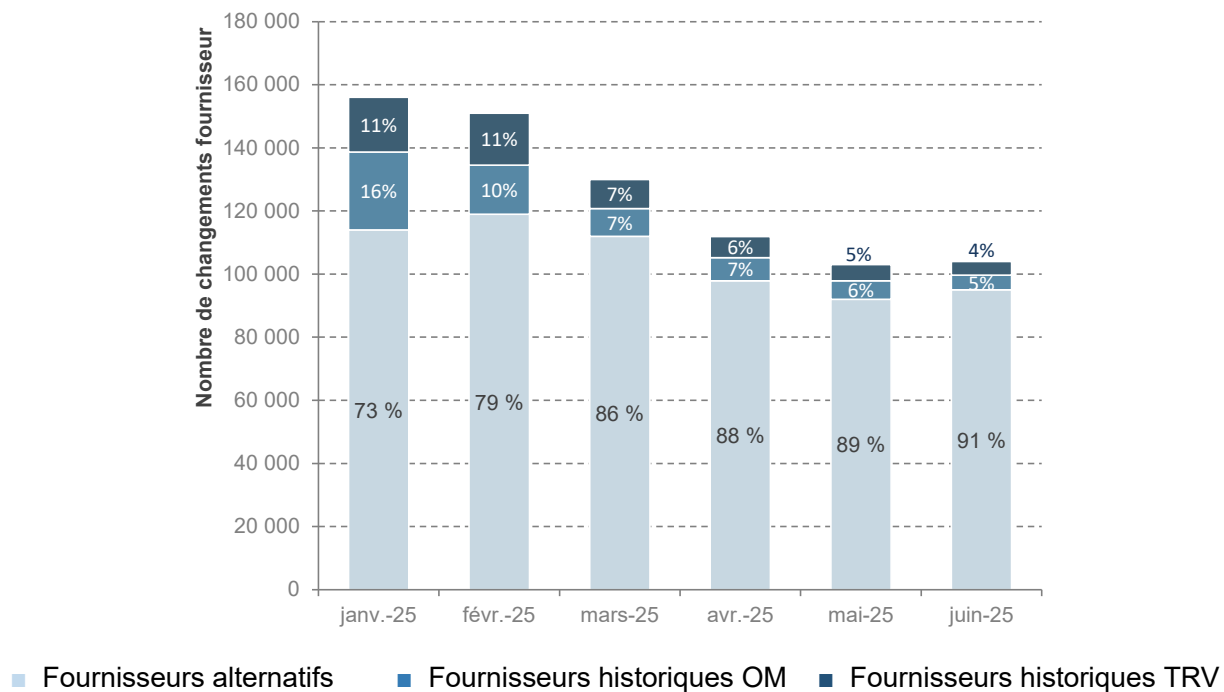
Les graphiques suivants présentent le détail des mises en service d'une part et des changements de fournisseurs d'autre part.

Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **résidentiel**

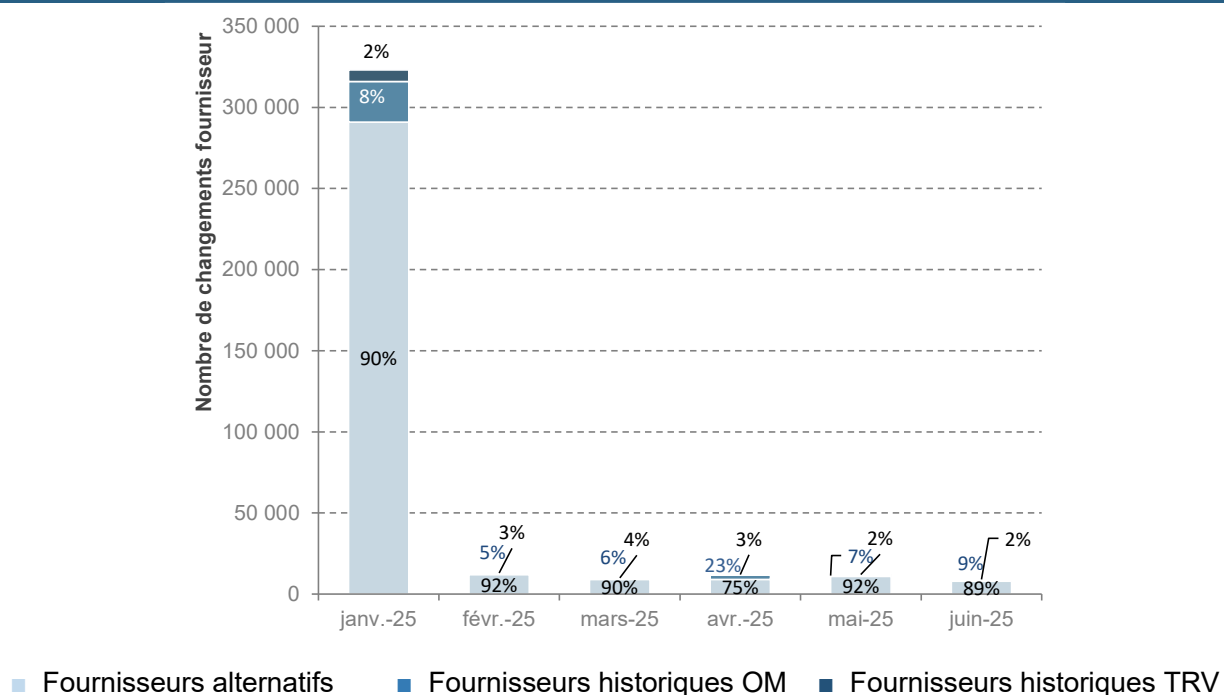
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 13 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **non résidentiel**

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment **résidentiel**

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 15 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment **non résidentiel**

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

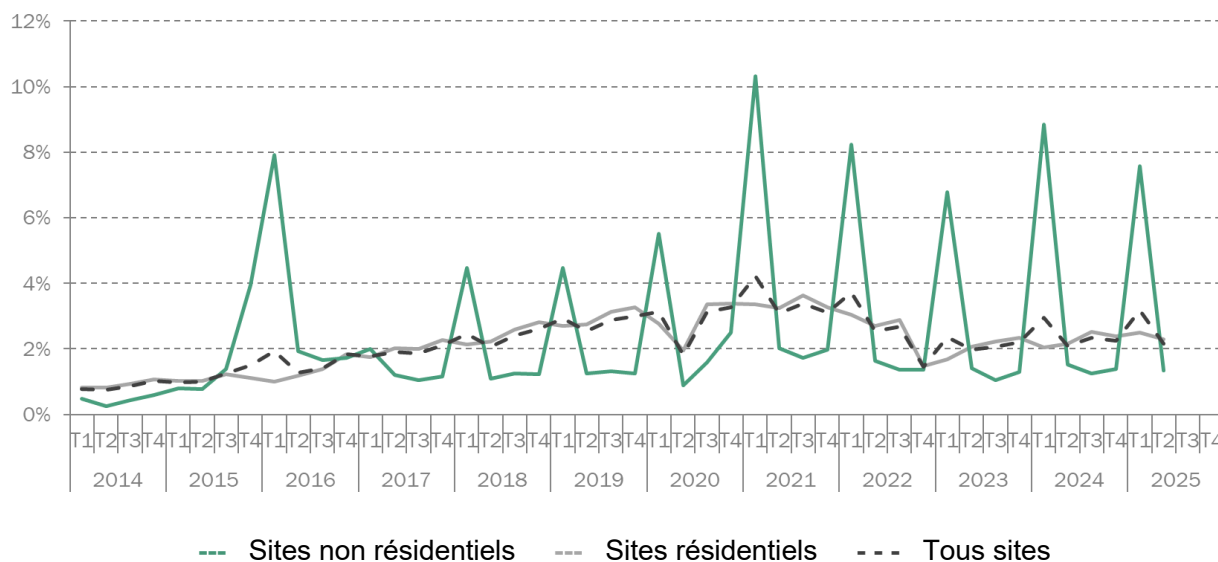
4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 16 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

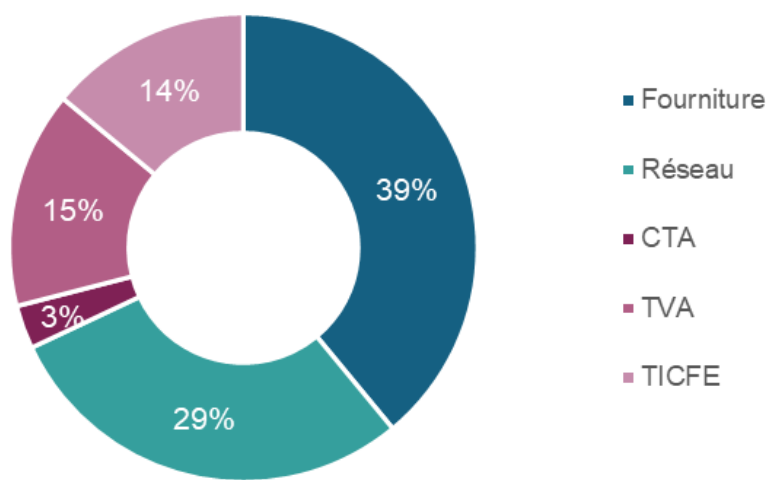
Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2025, 2,3% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 17 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 juin 2025



Source : Analyse CRE

Définitions

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 6 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2021. À partir du 1^{er} août 2025 le TURPE 7 entrera en vigueur pour une durée de 4 ans.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

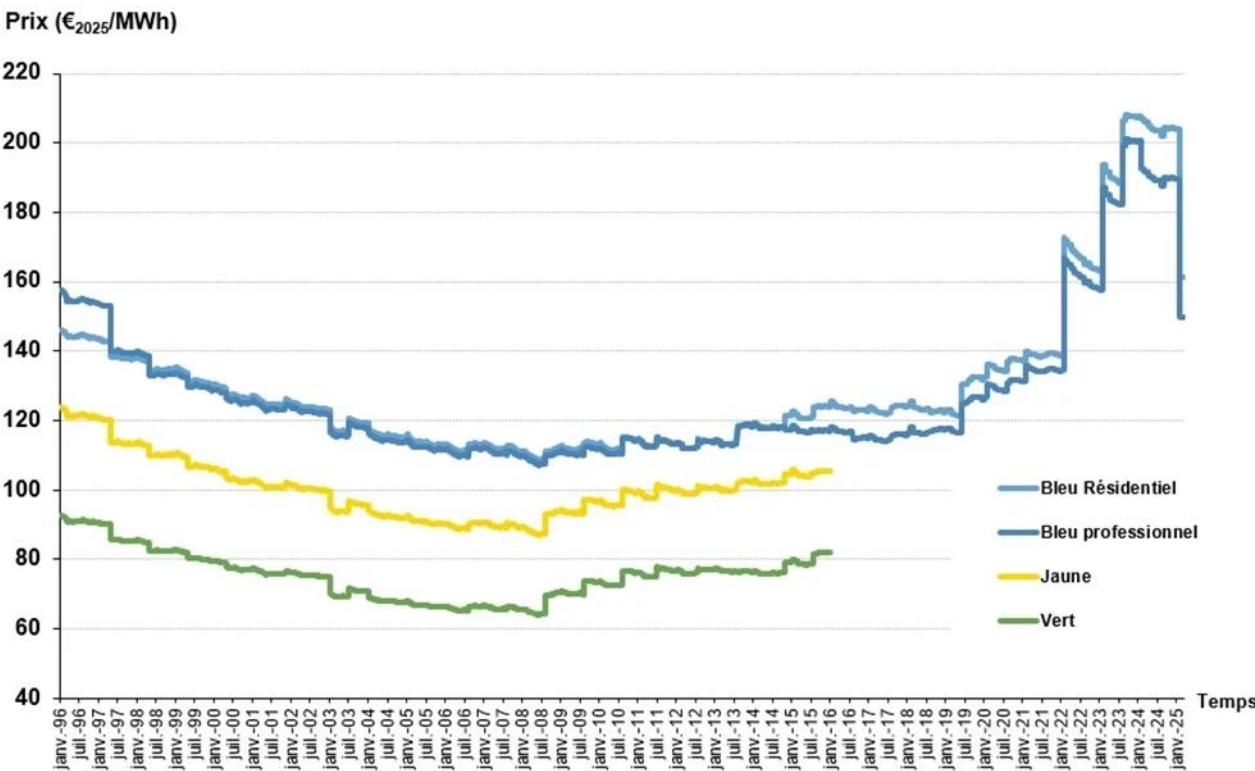
CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

TICFE : La Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), est perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette au budget de l'État.

Avant le 1^{er} février 2024, le tarif applicable de la TICFE s'établissait à 21 €/MWh pour les ménages et assimilés et 20,50 €/MWh pour les entreprises. Depuis le 1^{er} février 2025, cette valeur est passée à 33,70 €/MWh pour les particuliers et assimilés, 26,23 €/MWh pour les entreprises d'une puissance inférieure à 250 kVA et 22,50 €/MWh pour les entreprises d'une puissance supérieure.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 18 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2025



Source : Analyse CRE

Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	- 0,5 %	+1,1%		
1 ^{er} juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 ^{er} août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 ^{er} février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %		
1 ^{er} août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %		
1 ^{er} février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %		
1 ^{er} août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%		
1 ^{er} février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**		
1 ^{er} février 2023	+20,00%**	+19,94%**		
1 ^{er} août 2023	+10,05%**	+10,04%**		
1 ^{er} février 2024	+0,18%	-3,55%		
1 ^{er} février 2025	-22,61%	-22,67%		

*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

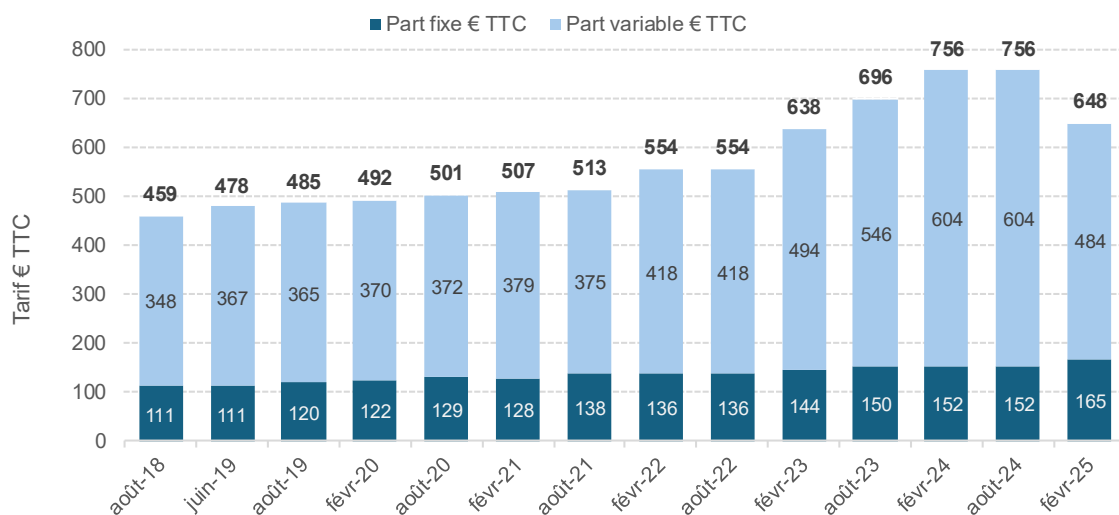
** L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1^{er} février 2022, +15%TTC le 1^{er} février 2023 et +10%TTC le 1^{er} août 2023.

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

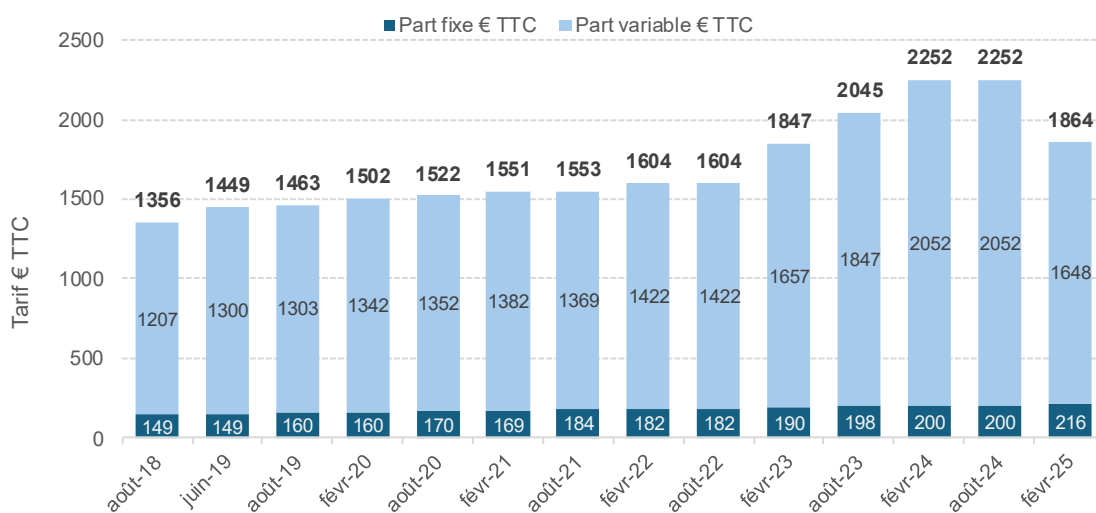
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, l'accise sur l'électricité, la CTA, les taxes locales³ et la TVA.

Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



Source : CRE

Figure 20 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

³ Les taxes locales, la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) et les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) n'existent plus ; la TDCFE ayant été intégrée à la CSPE/TICFE au 1^{er} janvier 2021 et les TCFE ont été abrogées au 1^{er} janvier 2023.

5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
 - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le tarif réglementé de vente, sur la référence de coûts d'approvisionnement sous-jacente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres présentent des prix du kWh et de l'abonnement hors taxes constants.
- Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 30 juin 2025 pour deux types de clients situés à Paris :
 - un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
 - un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes » sont celles pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine. Elles sont signalées par le symbole  dans les graphiques suivants.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres TRV,
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur le TRV,
- les offres indexées sur d'autres produits de marché (comme mentionné ci-dessus) et
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les graphiques suivants considère comme offres à prix variables les offres indexées sur le TRV, sur d'autres produits et les autres évolutions.

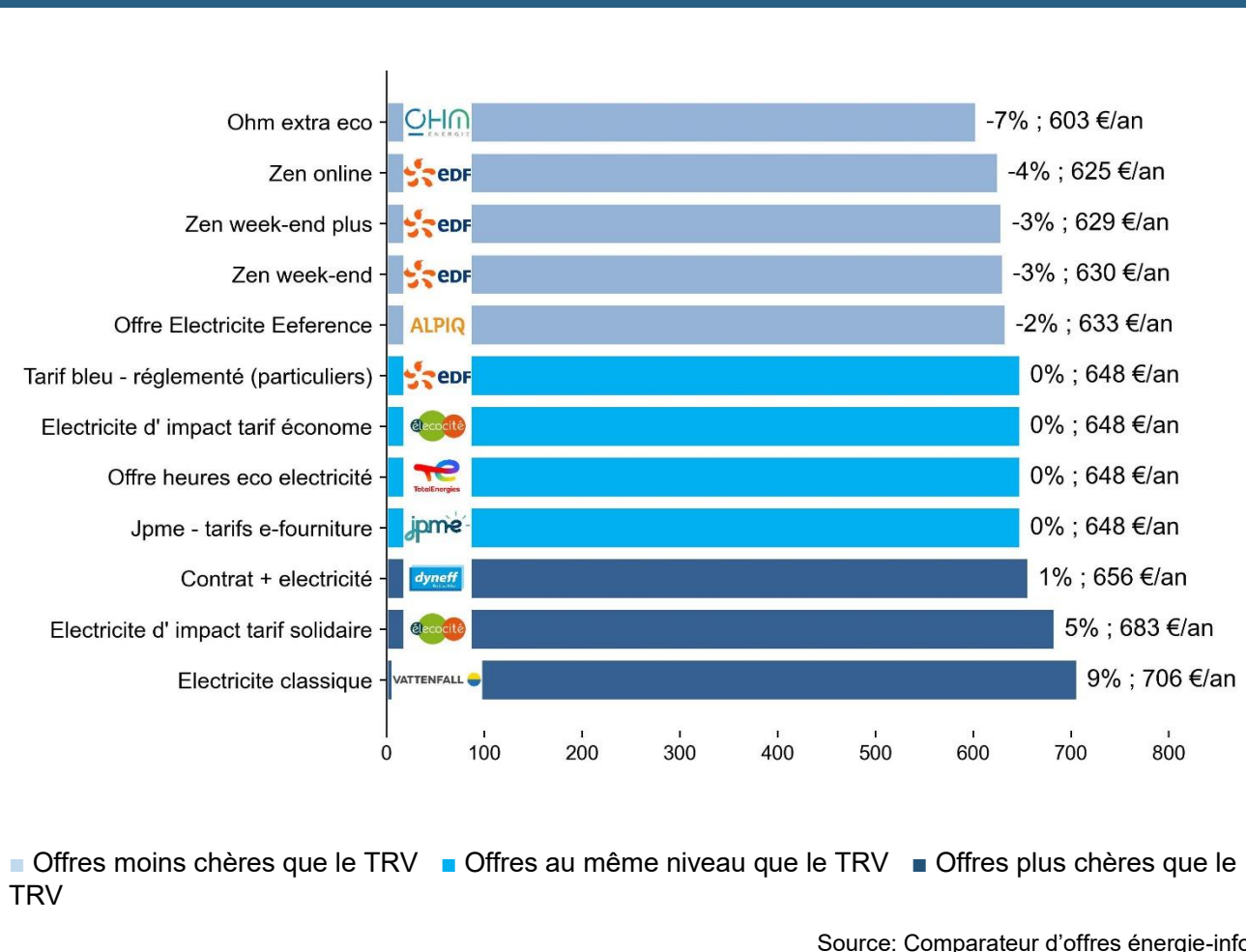
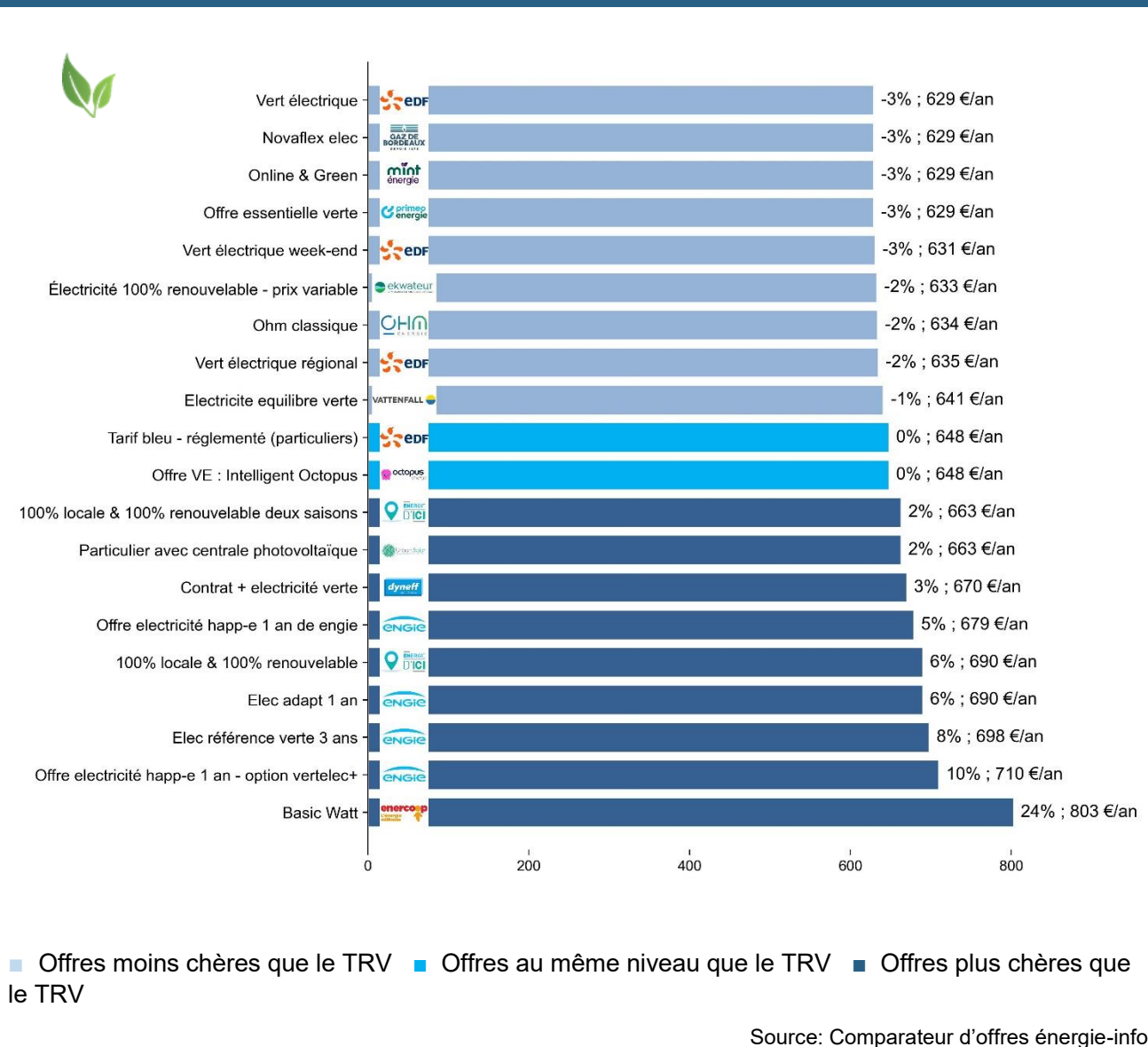
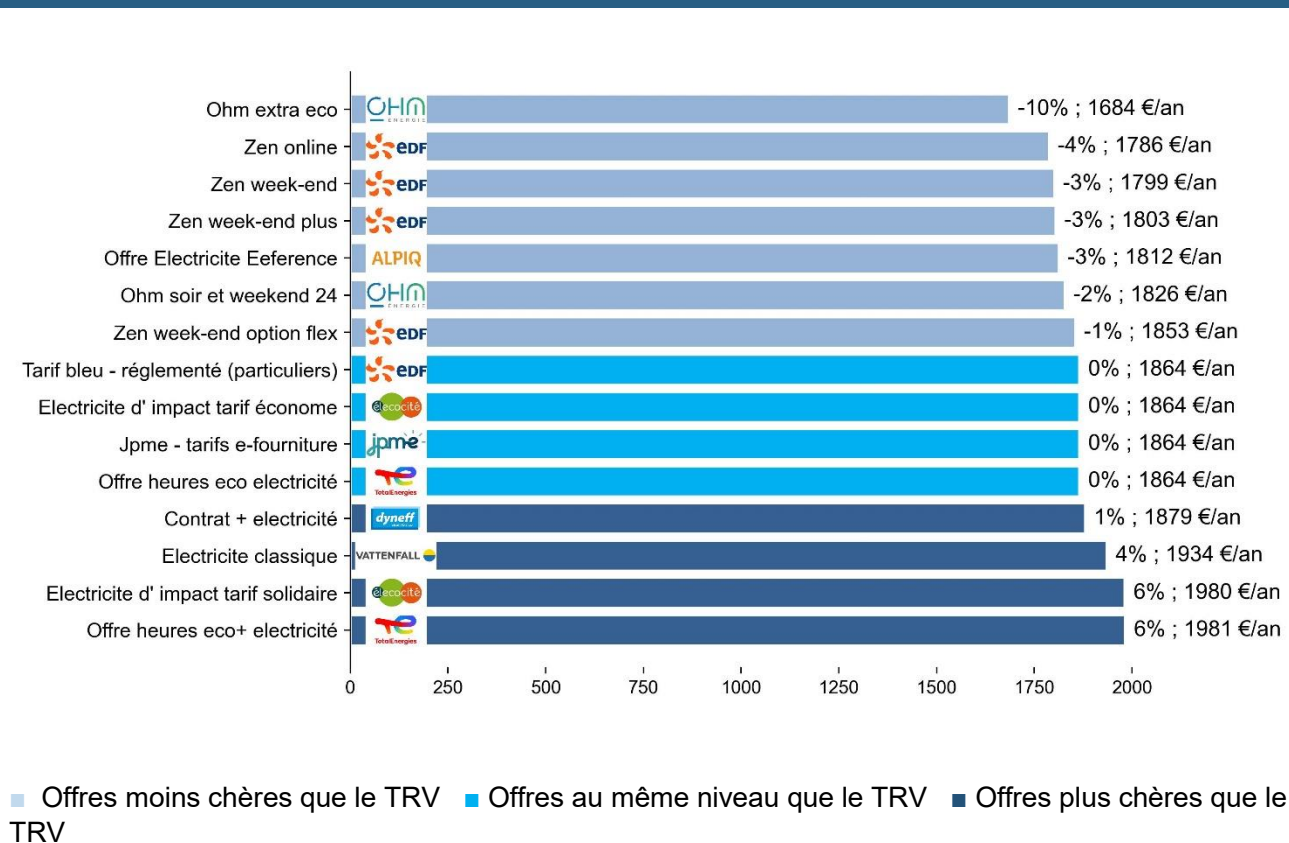
Offres à prix variable**Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base**

Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



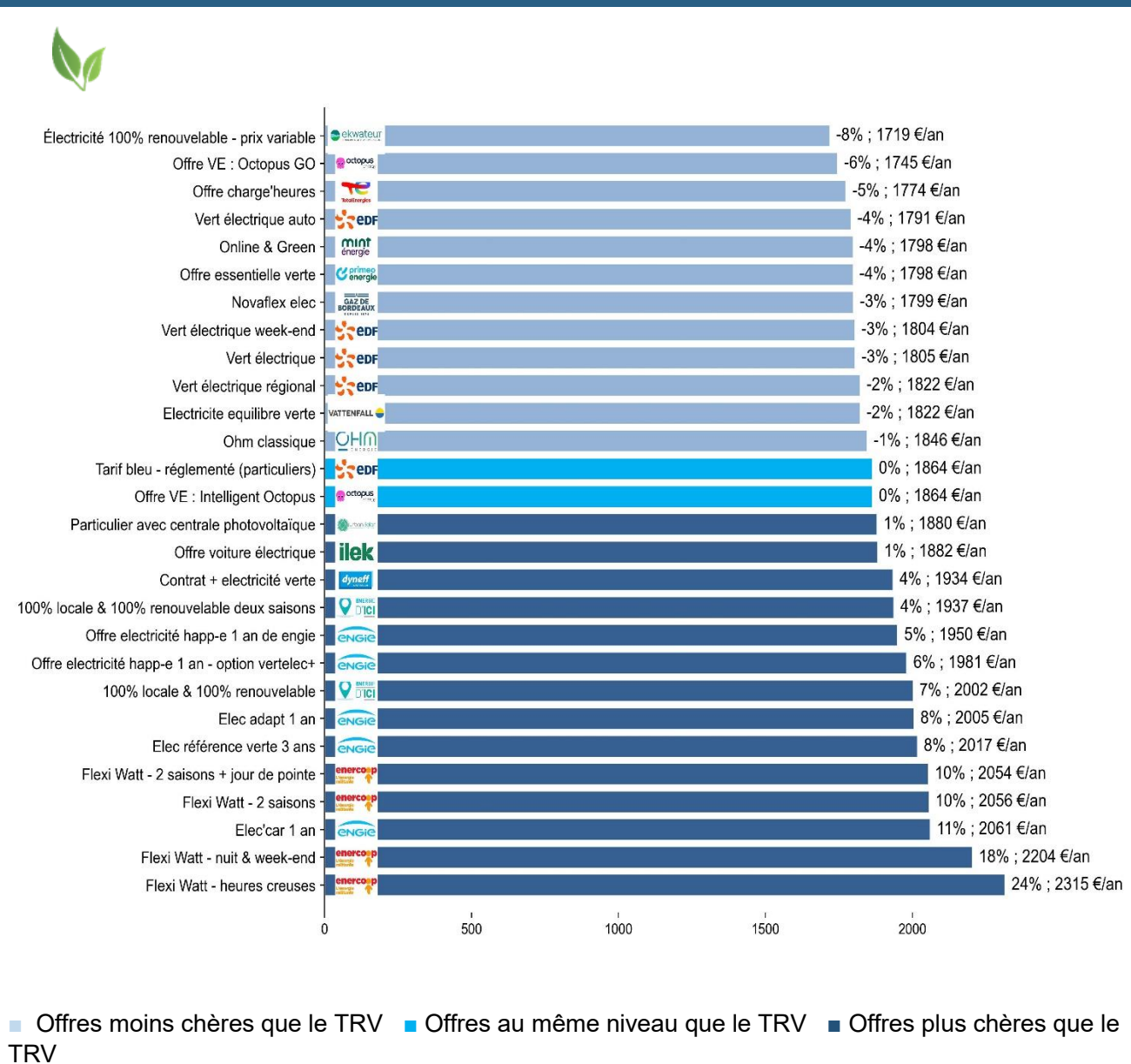
Exemple de lecture : L'offre Ohm extra eco proposée par Ohm à fin 30 juin 2025 est 7 % inférieure au tarif réglementé de vente.

Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



Source: Comparateur d'offres énergie-info

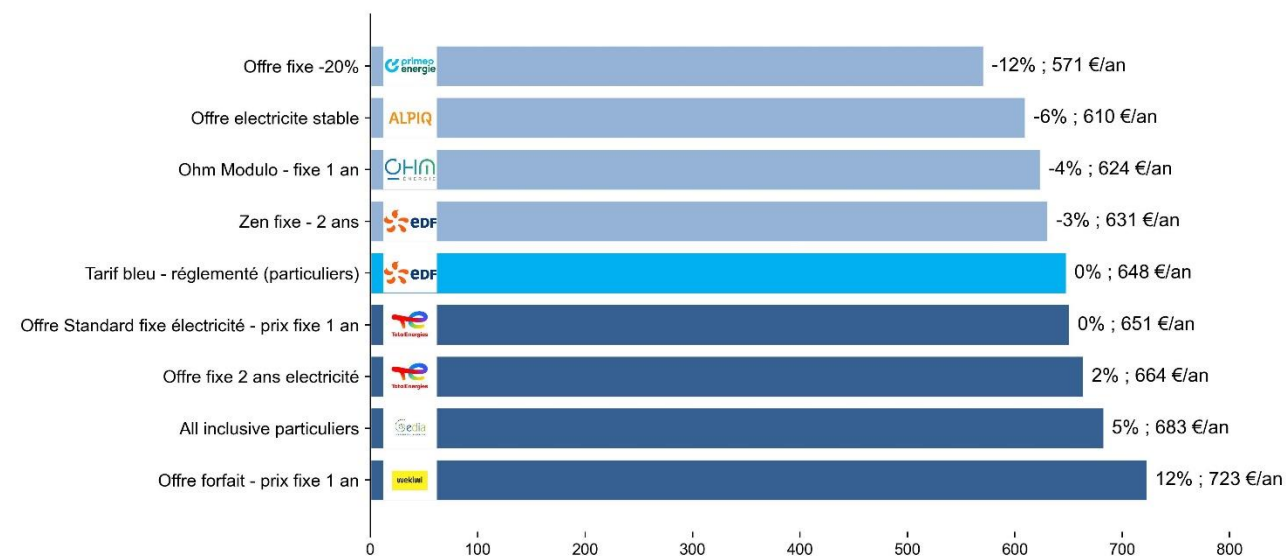
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Offres à prix fixe**Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base**

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

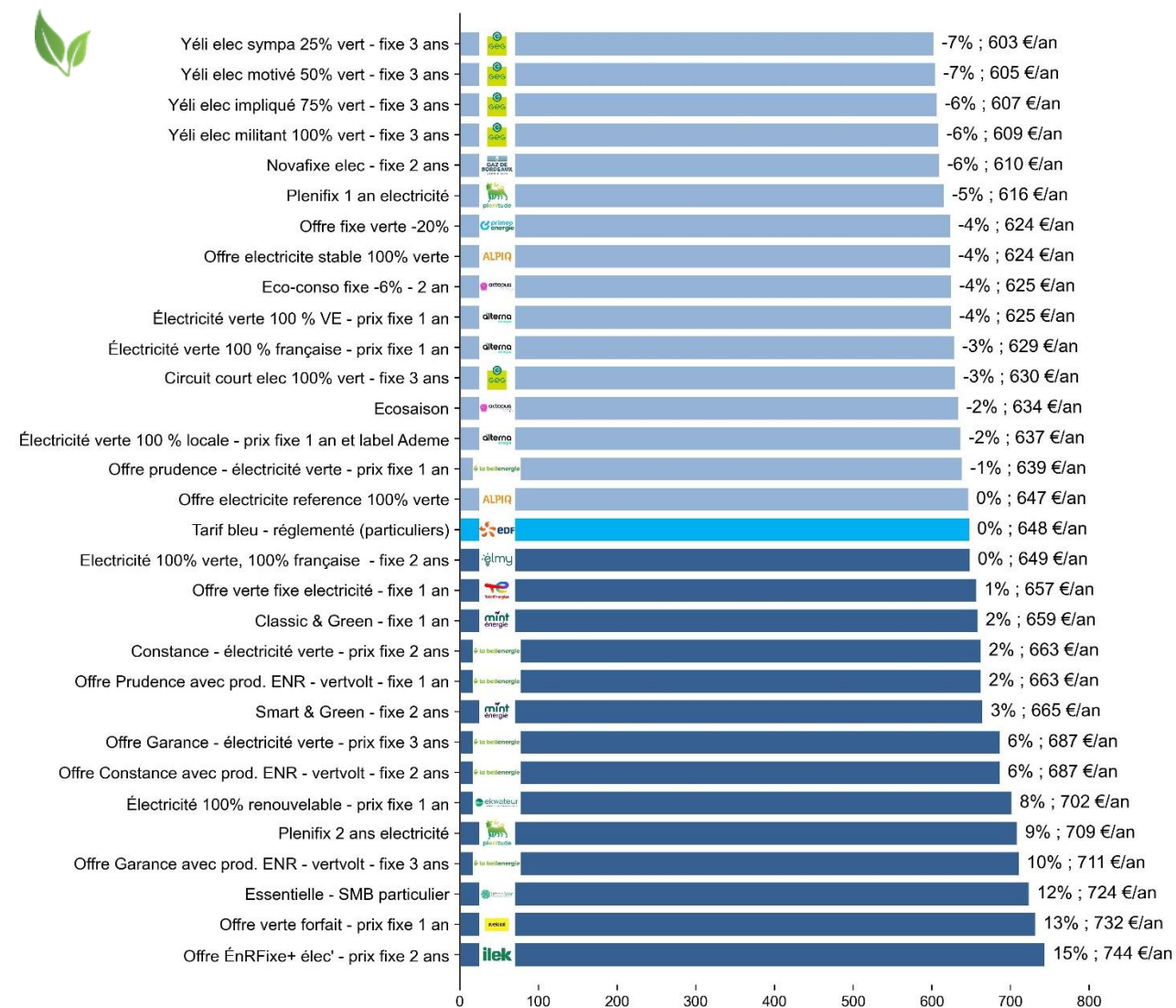


■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

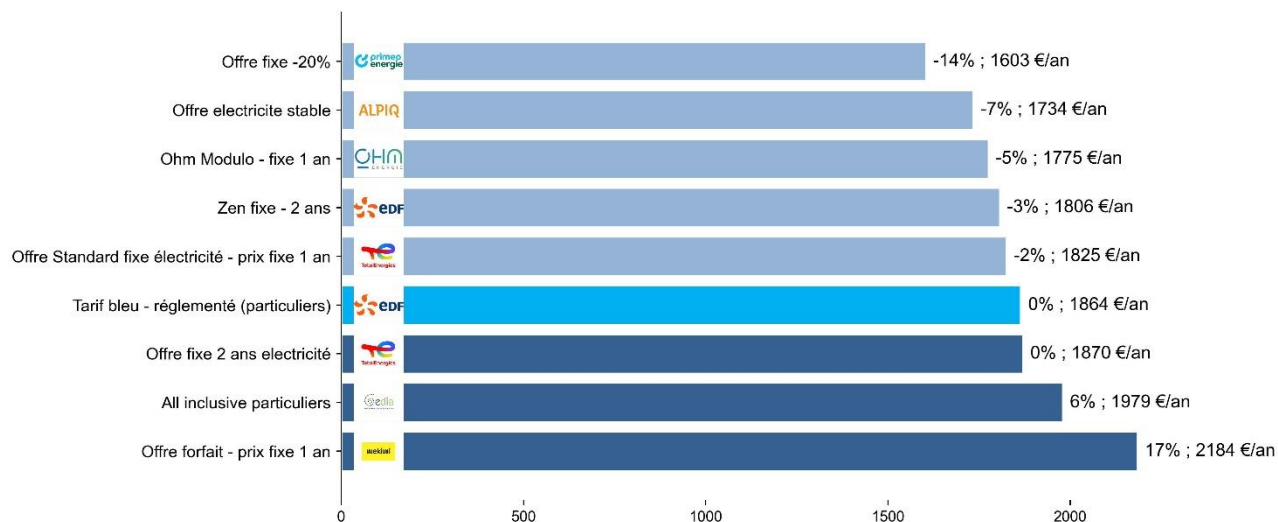


■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.

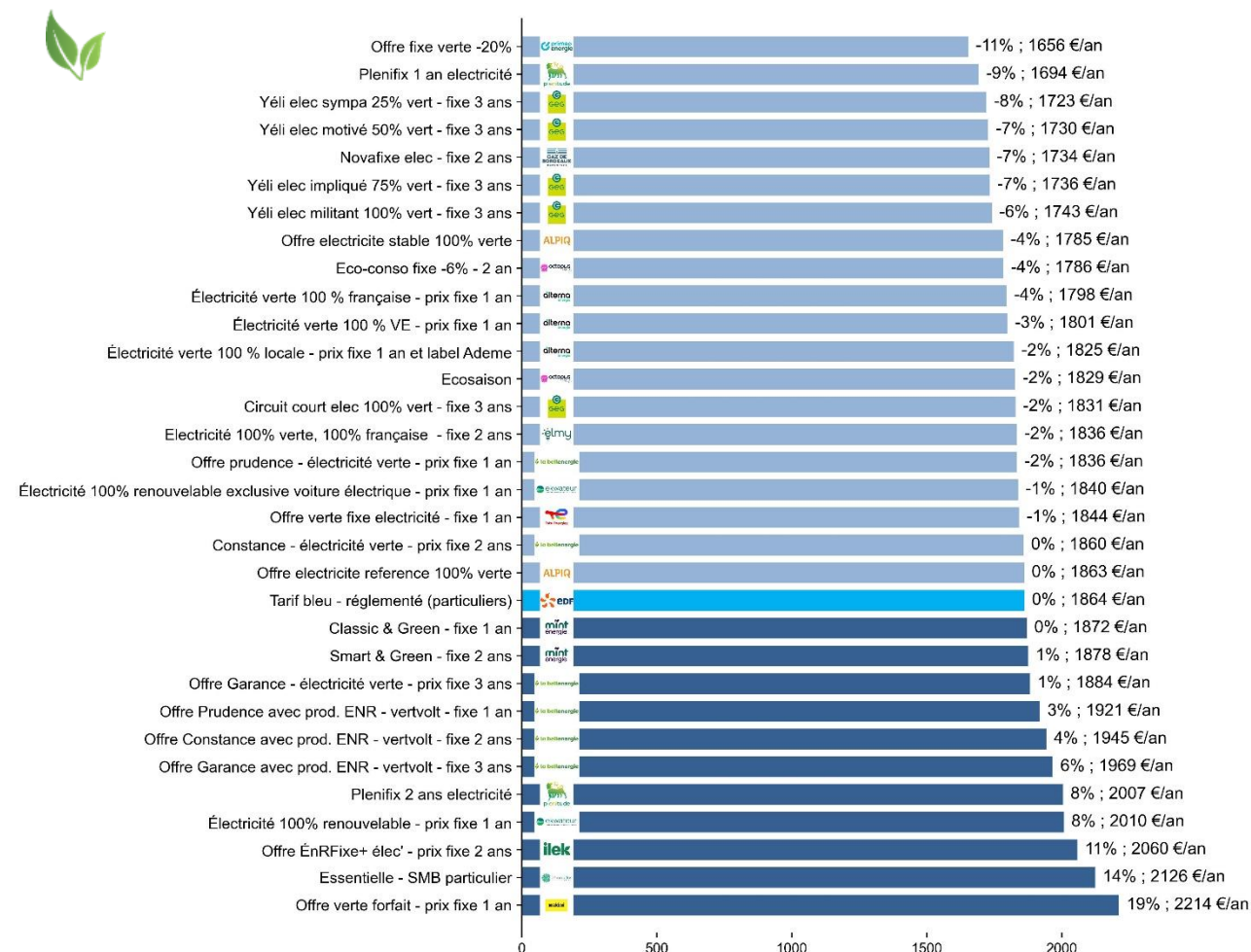


■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



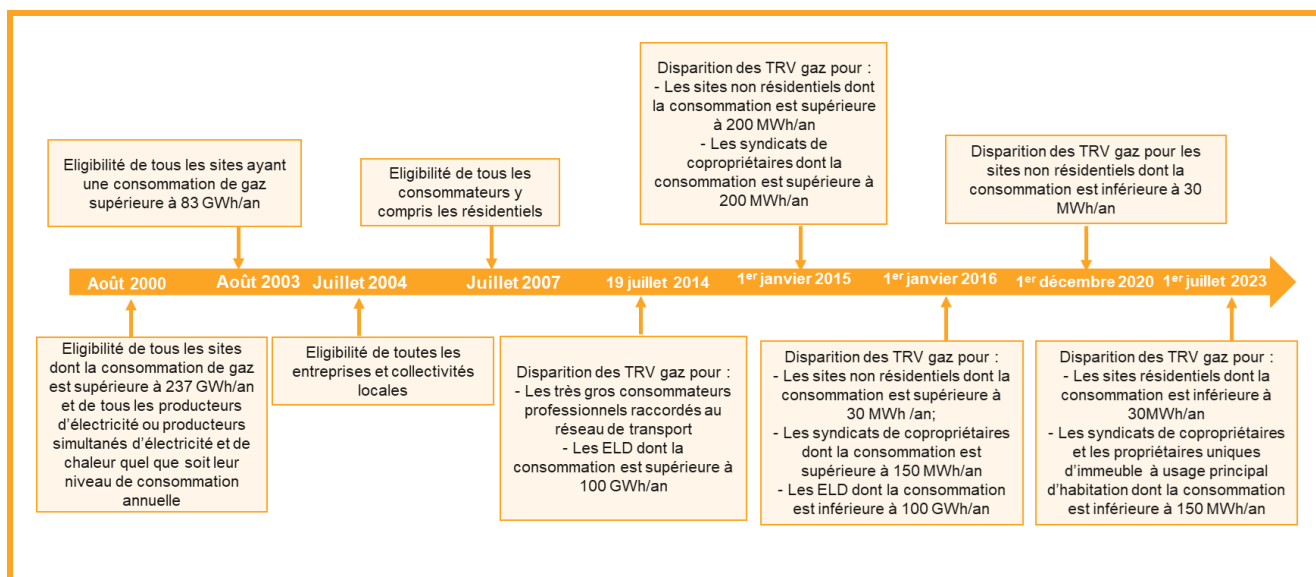
■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info

PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz⁴ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 30 juin 2025, 11,1 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 353 TWh⁵.

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel, depuis la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz le 1^{er} juillet 2023.

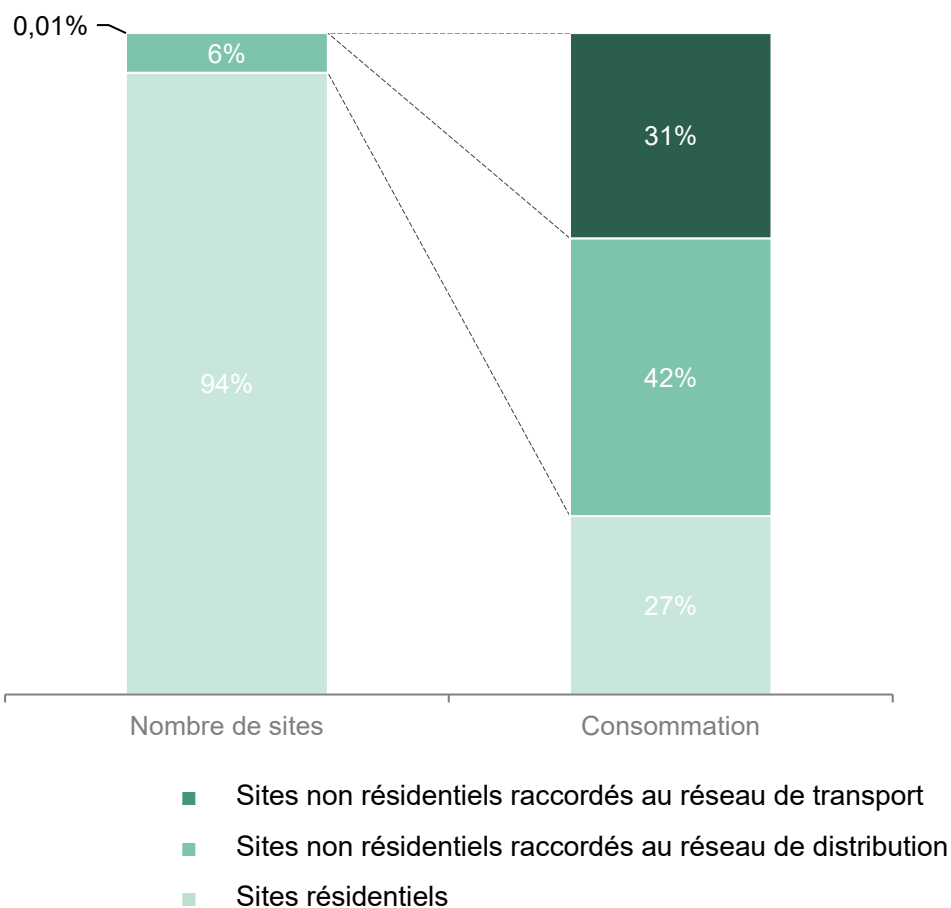
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

⁴ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

⁵ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 350 TWh de consommation annualisée.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 29 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

3. État des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites

Situation (en nombre de sites)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025
Nombre total de sites	10 371 000	10 432 000	627 000	626 000
► Fournisseurs historiques	5 584 000	5 639 000	252 000	249 000
► Fournisseurs alternatifs	4 787 000	4 793 000	375 000	377 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	46,2 %	45,9 %	59,9 %	60,2 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée

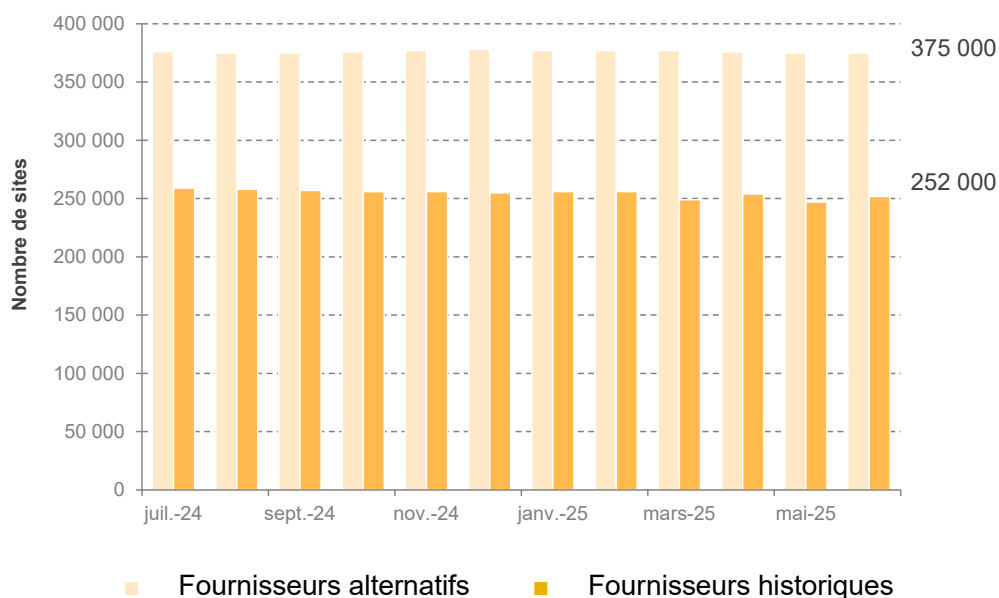
Situation (en consommation annualisée)	Résidentiels		Non résidentiels	
	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025	<i>Au 30 juin 2025</i>	Au 31 mars 2025
Consommation totale des sites	94,5 TWh	97,5 TWh	255,1 TWh	254,6 TWh
► Fournisseurs historiques	53,3 TWh	55,7 TWh	64,2 TWh	63,8 TWh
► Fournisseurs alternatifs	41,1 TWh	41,8 TWh	190,9 TWh	190,8 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	43,5 %	42,9 %	74,8 %	74,9 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

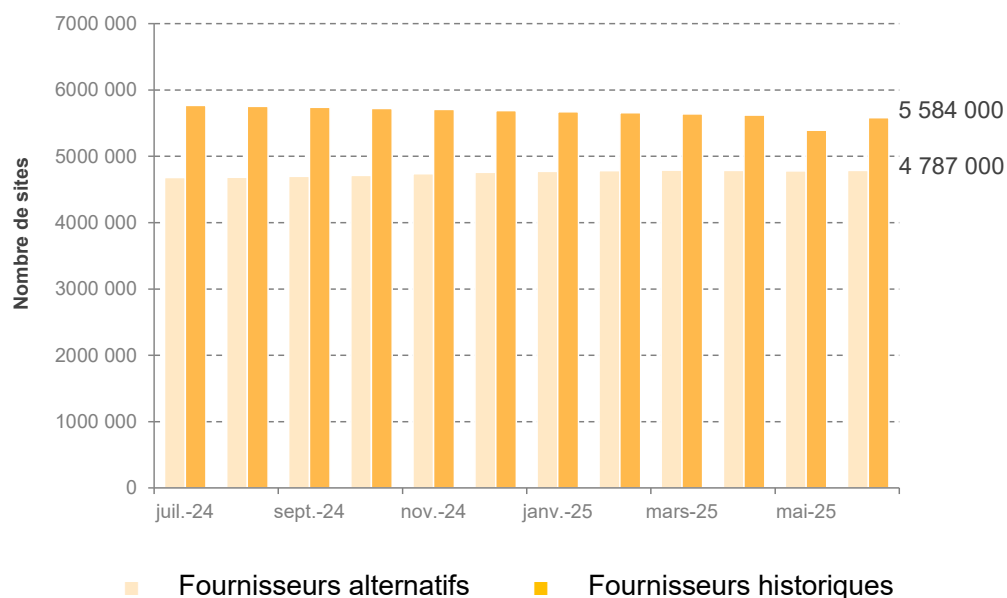
3.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 30 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 31 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché

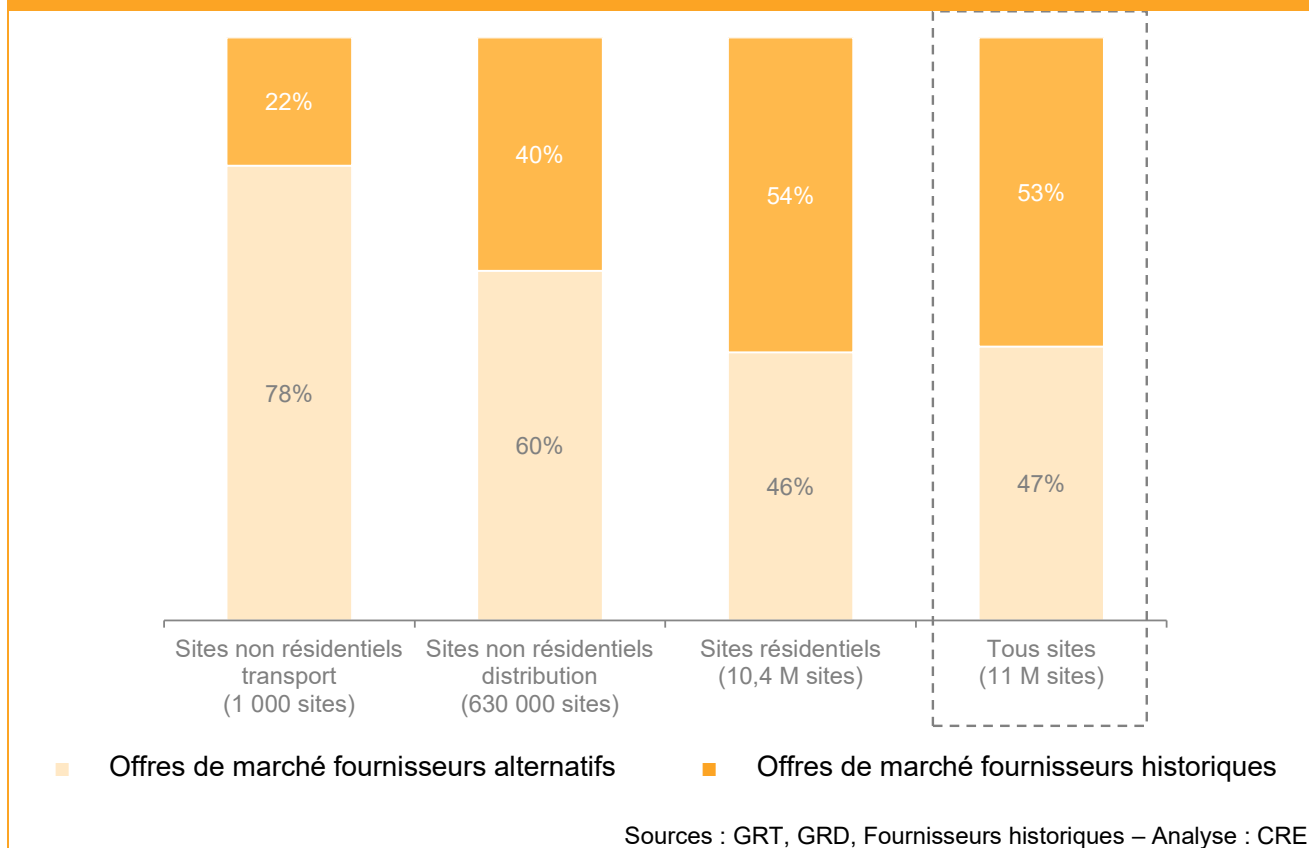


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 30 juin 2025, 10 998 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 5 162 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

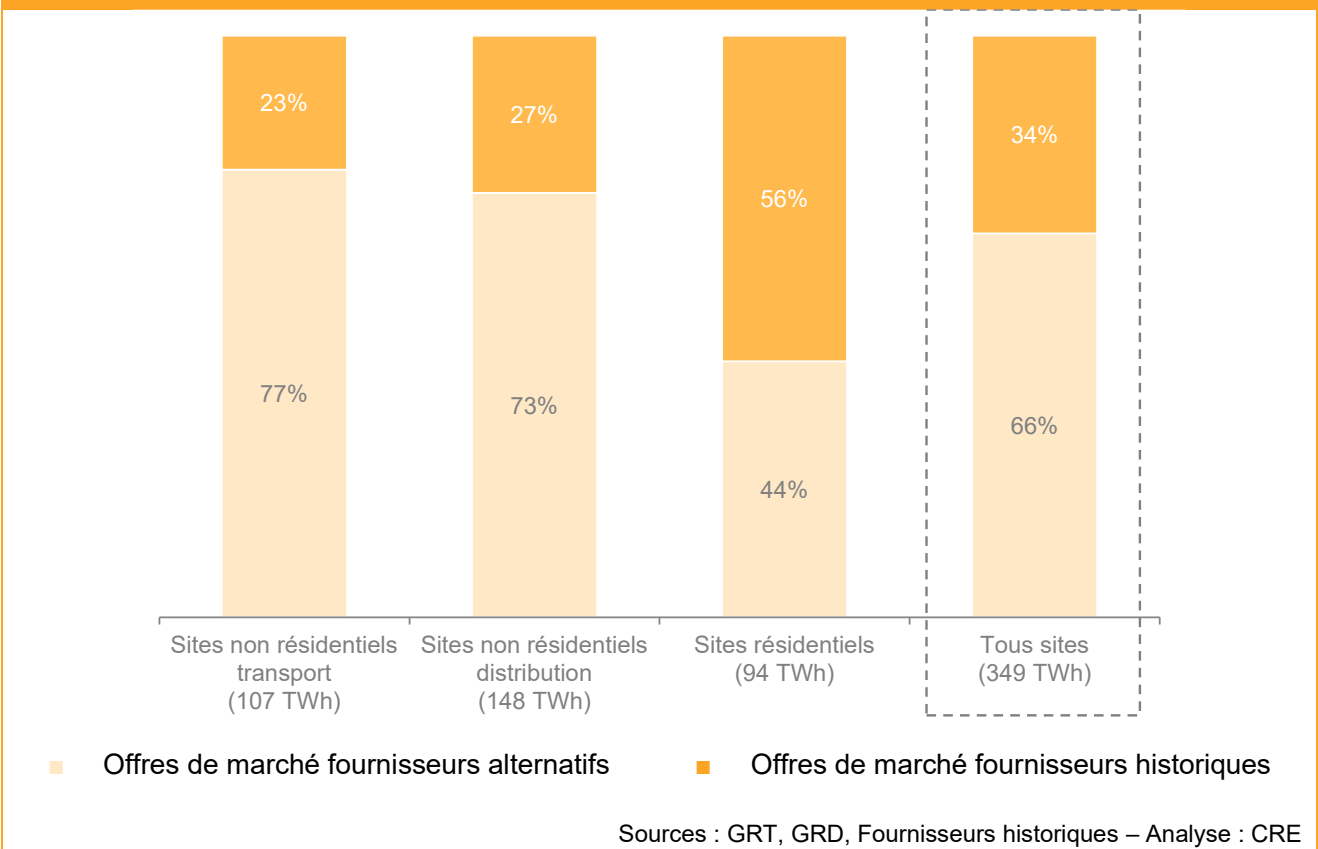
3.3. Parts de marché

Figure 32 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2025



Au 30 juin 2025, environ 100% des sites sont en offre de marché, dont 47% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 33 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2025

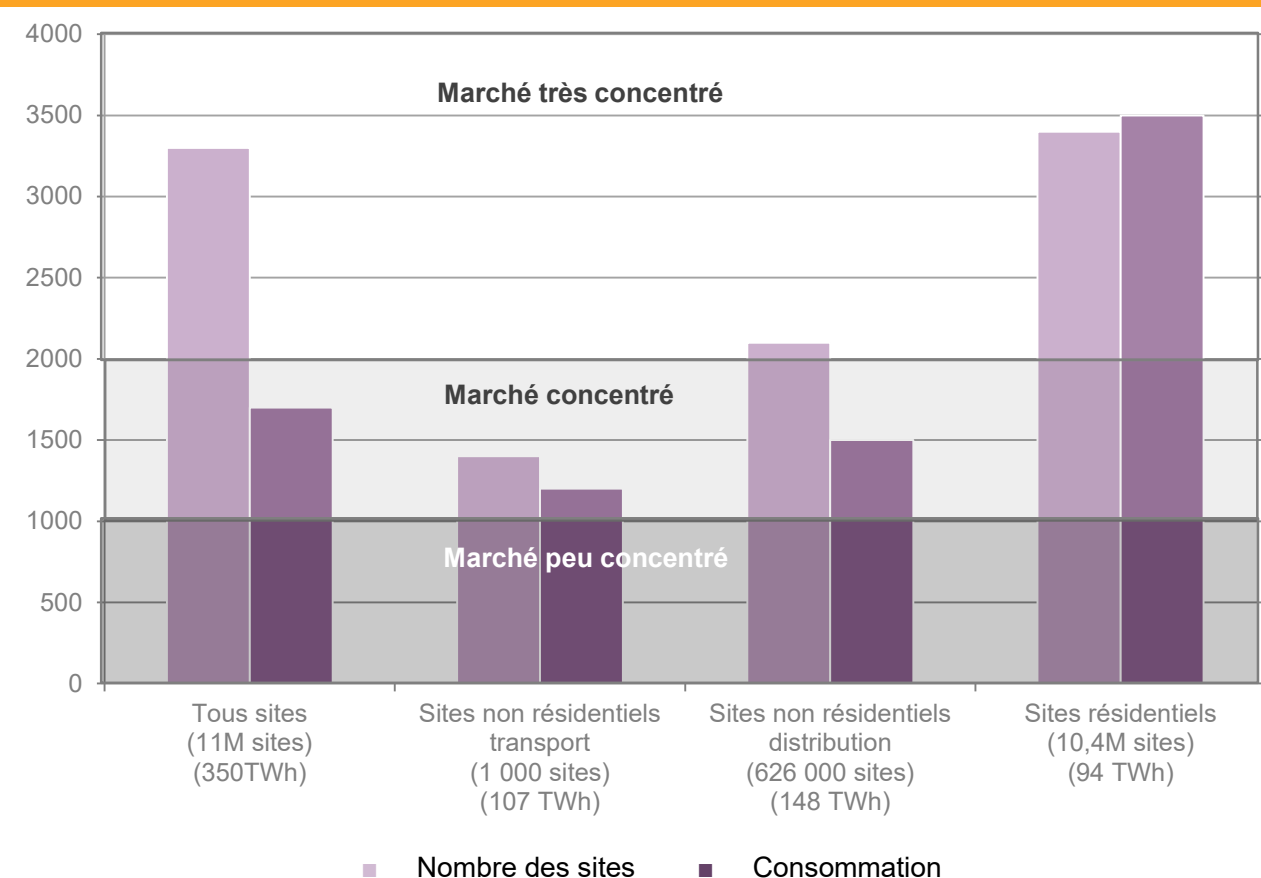


Au 30 juin 2025, environ 100% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 66% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁶ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 30 juin 2025.

Figure 34 : Indice HHI par segment de marché

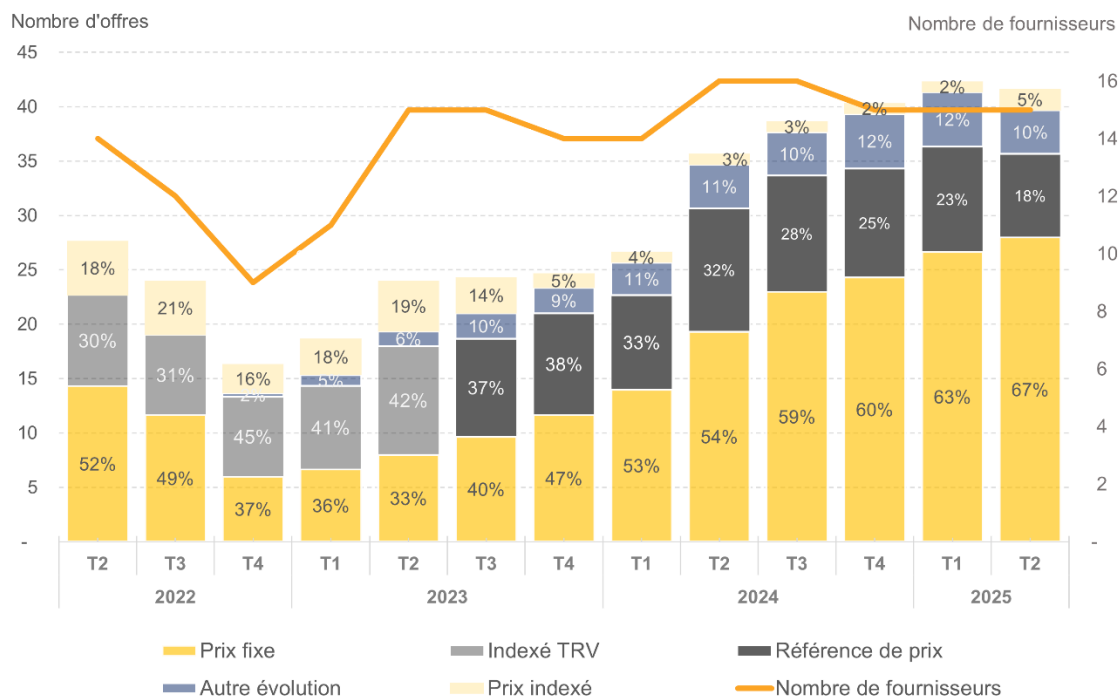


Source : CRE

⁶ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel

Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage

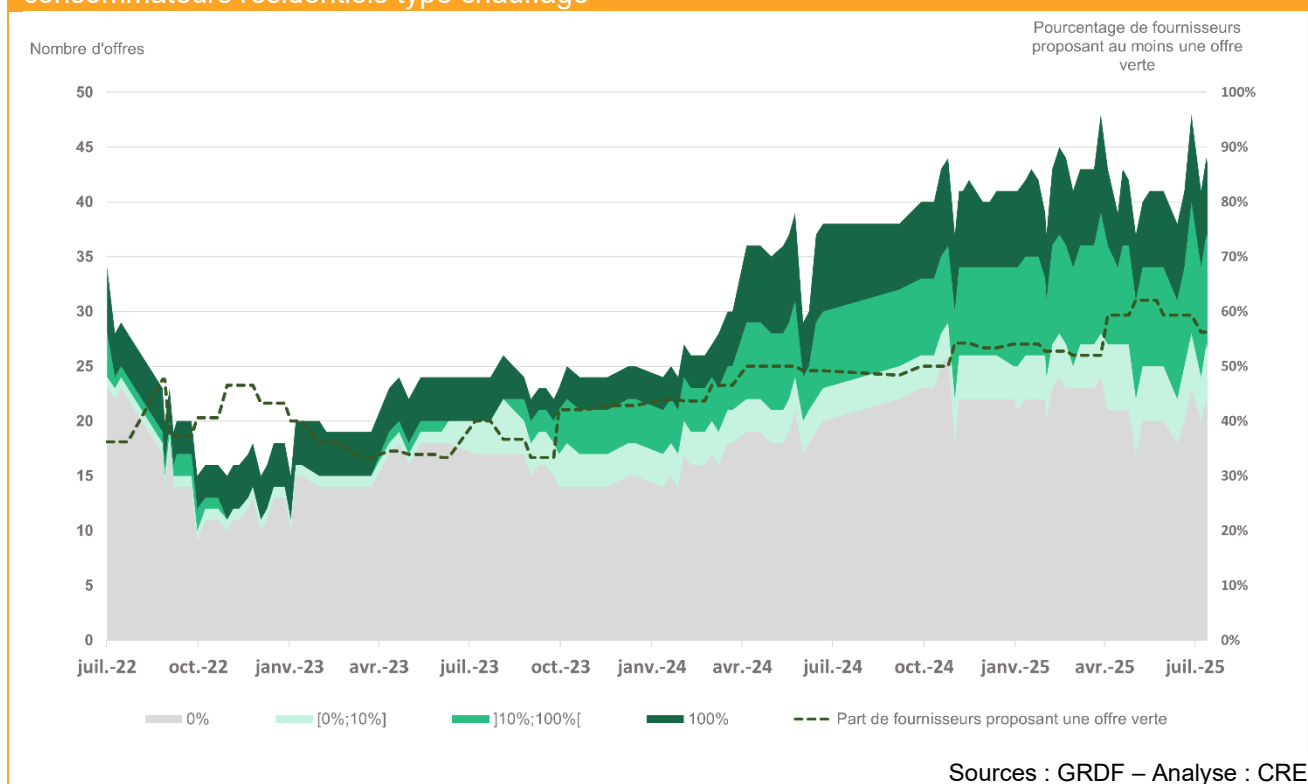


Sources : GRDF – Analyse : CRE

Au cours du second trimestre, 15 fournisseurs en moyenne ont proposé 42 offres de fourniture de gaz naturel différentes. Parmi ces offres, 67 % proposaient des prix fixes, et 18 % étaient indexées au prix repère de gaz naturel publié⁷ par la CRE.

⁷ L'indexation de ces offres peut être sur l'ensemble des briques du prix repère (abonnement et/ou part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)

Figure 36 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



A fin juin 2025, en moyenne 17 offres de fourniture sont couvertes partiellement et 8 offres en intégralité par des garanties d'origine renouvelables. Cela représente environ 60 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur à cette date.

4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

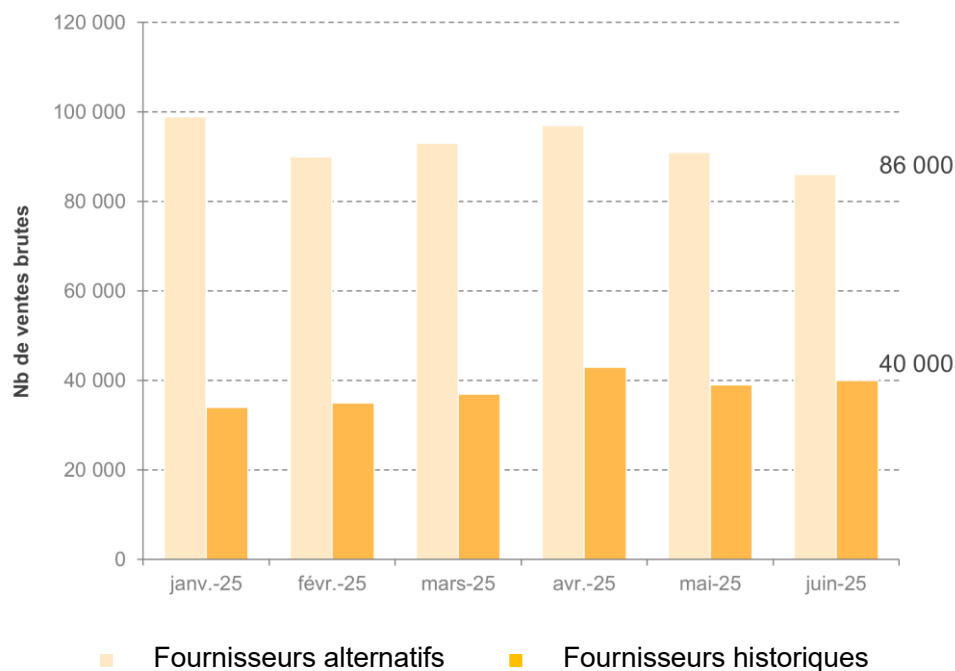
	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T2 2025	T1 2025	T2 2025	T1 2025
Ventes brutes totales	397 000	387 000	19 000	46 000
► Fournisseurs historiques	122 000	106 000	6 000	12 000
► Fournisseurs alternatifs	275 000	281 000	13 000	34 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	69,3 %	72,6 %	68,4 %	73,9 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRDF – Analyse : CRE

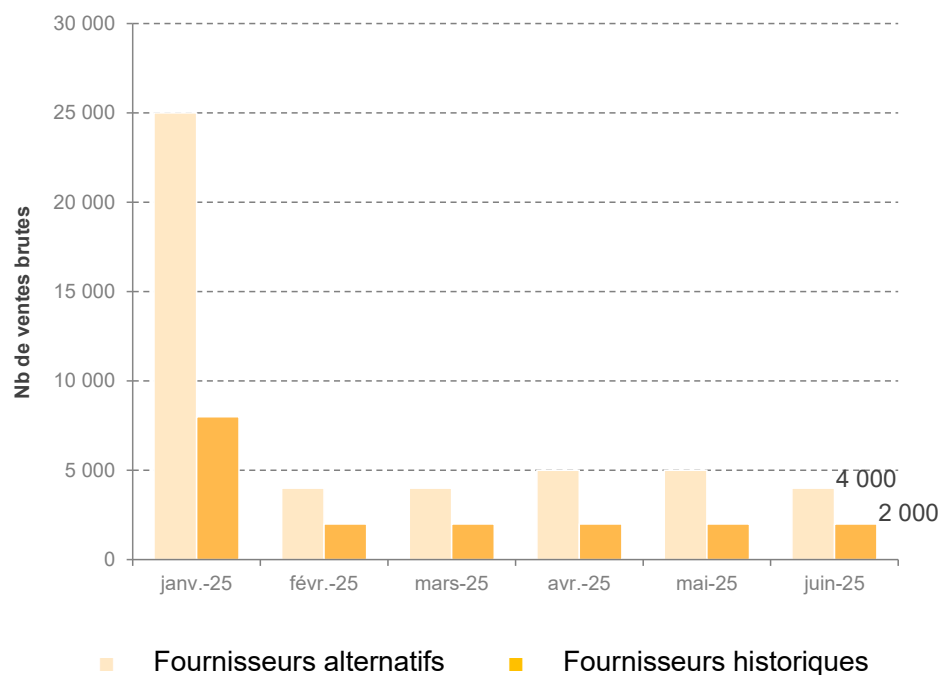
4.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



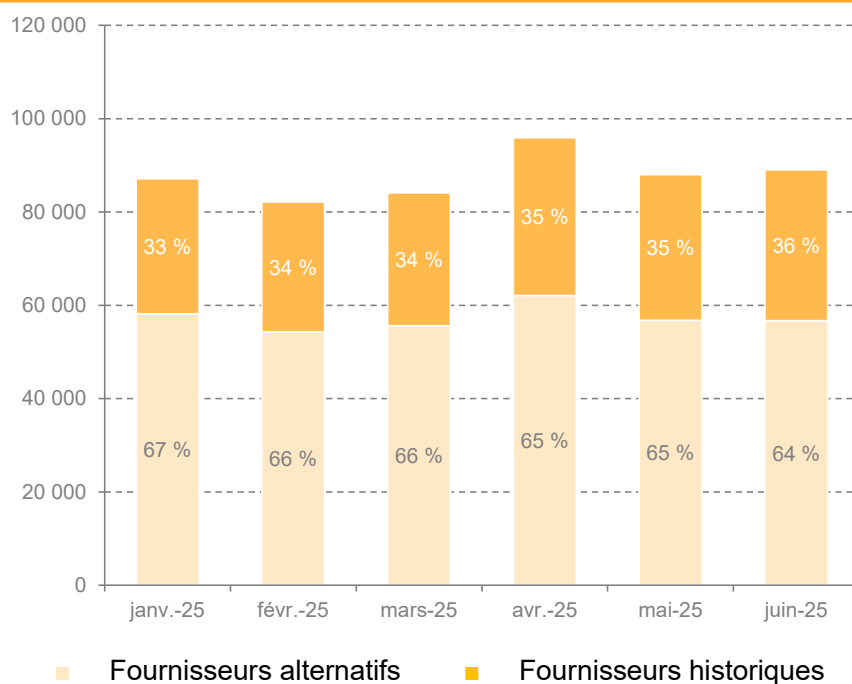
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 38 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



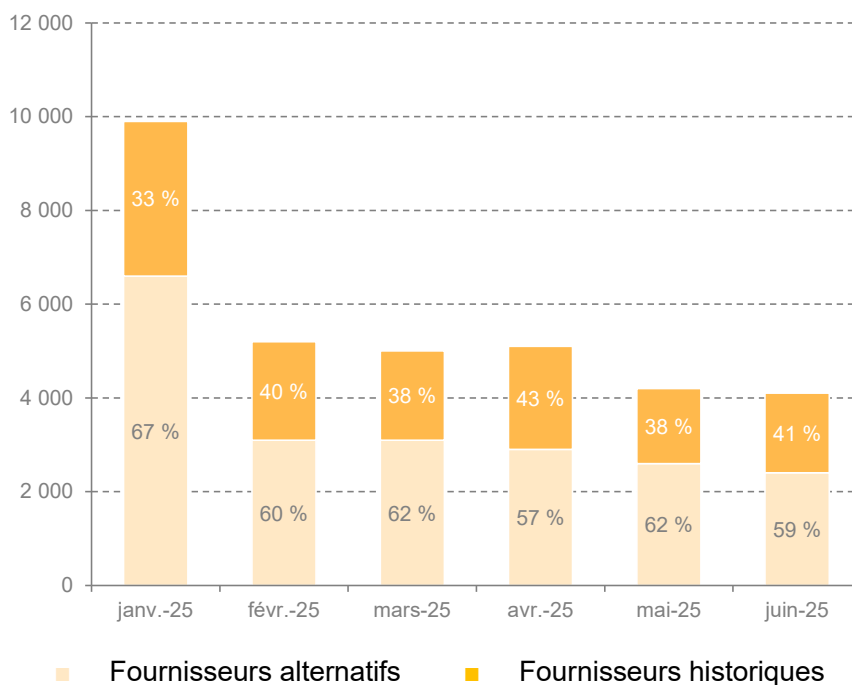
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

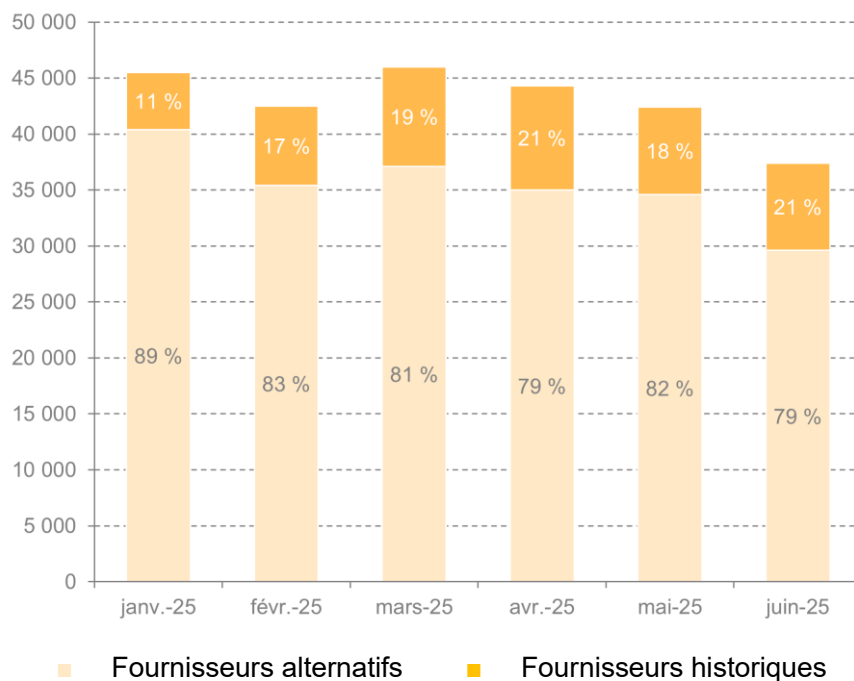
Figure 40 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

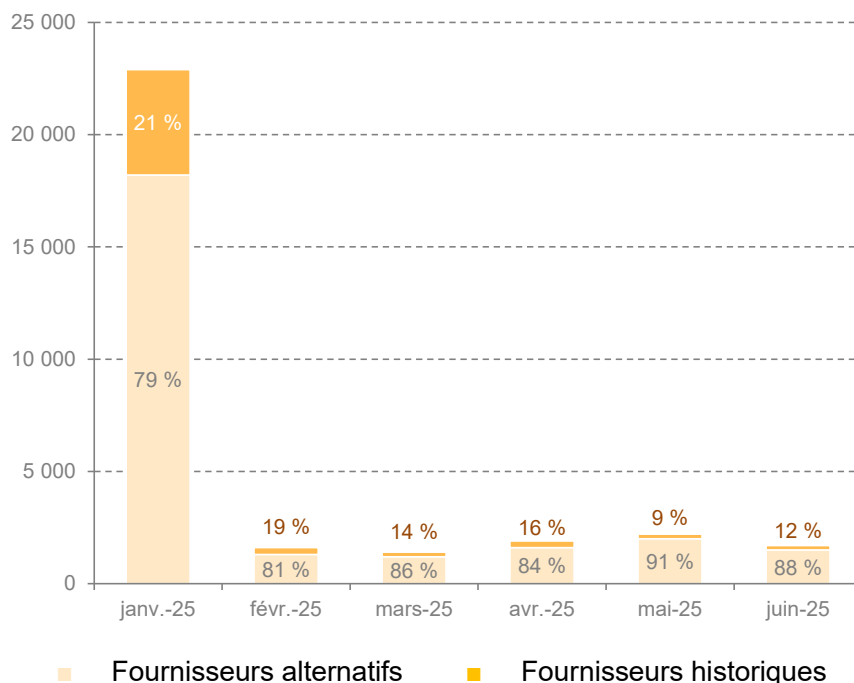
Exemple de lecture : Au cours du deuxième trimestre 2025, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 64 % des 287 000 mises en service effectuées.

Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 42 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

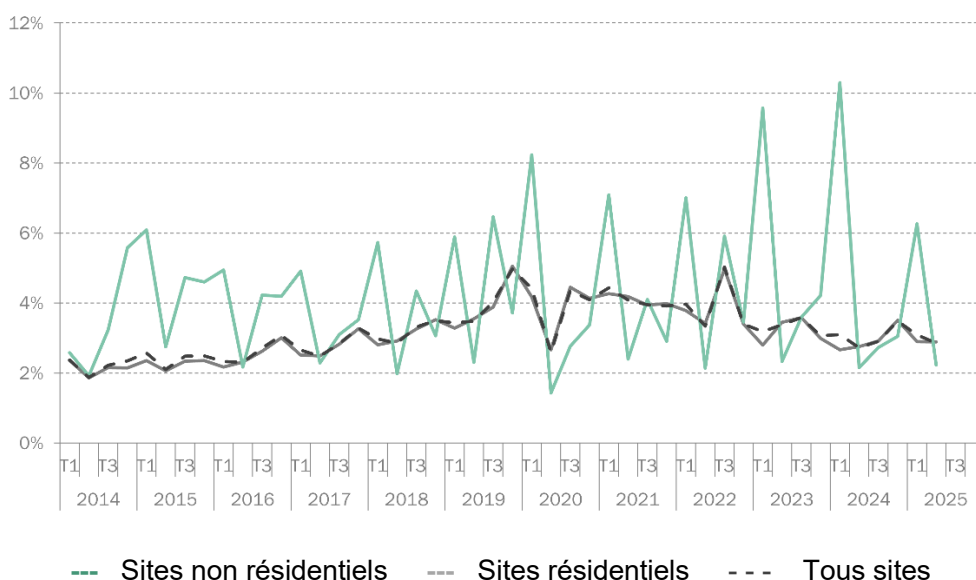
4.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 43 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du deuxième trimestre 2025, 2,9 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur,
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif,
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

5.1. Prix repère de vente de gaz naturel à destination des clients résidentiels

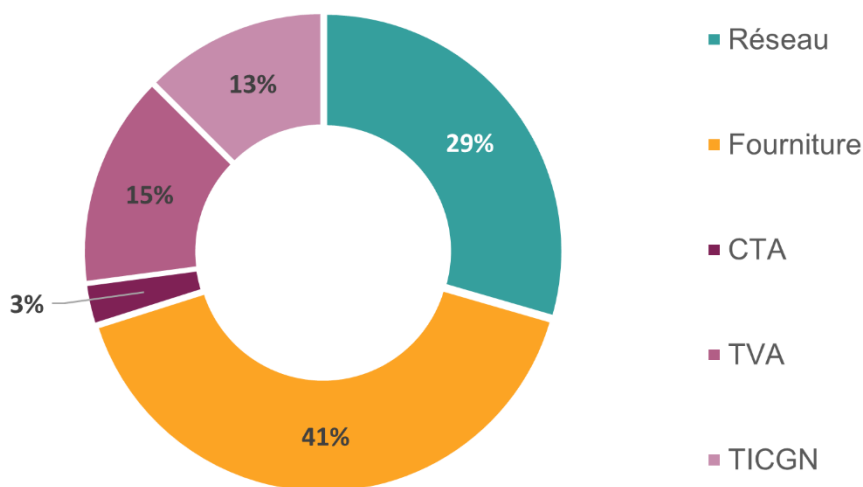
Les TRVG ont pris fin le 30 juin 2023. La CRE invite les anciens consommateurs aux TRVG qui n'auraient pas changé de contrat à comparer les offres proposées par les différents fournisseurs afin de souscrire celle qui leur convient le mieux. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie est un outil utile à cette fin.

Les consommateurs n'ayant pas quitté les TRVG au 30 juin 2023 ont été transférés à compter du 1^{er} juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « offre de bascule », chez leur fournisseur historique.

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Comme les TRVG, les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

La CRE souligne que le prix repère de vente de gaz naturel qu'elle publie a un caractère indicatif et que les fournisseurs construisent librement leurs offres en fonction de leurs conditions d'approvisionnement, de leurs choix commerciaux, mais aussi des conditions contractuelles qu'ils proposent. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'une offre à prix fixe sur un an est susceptible de différer sensiblement du prix repère de la CRE qui reflète les variations mensuelles et trimestrielles du prix du gaz. Les consommateurs doivent tenir compte, pour comparer les offres proposées par les fournisseurs, des conditions contractuelles qui leur sont associées.

Figure 44 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 30 juin 2025



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Définitions

Les différentes composantes du PRVG sont calculées conformément à la méthodologie publiée par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels.

Réseau (Transport, stockage et distribution) : Part couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (y compris CEE...).

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Au 1^{er} janvier 2025, elle s'élève à 17,16 €/MWh (elle était de 16,37 €/MWh en 2024).

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de :

- 5,5 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) ;
- 20,0 % sur la part proportionnelle.

5.2. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les TRVG proposés par ENGIE à partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023. Durant cette période, la CRE a continué de publier, chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule tarifaire d'ENGIE en l'absence de gel.

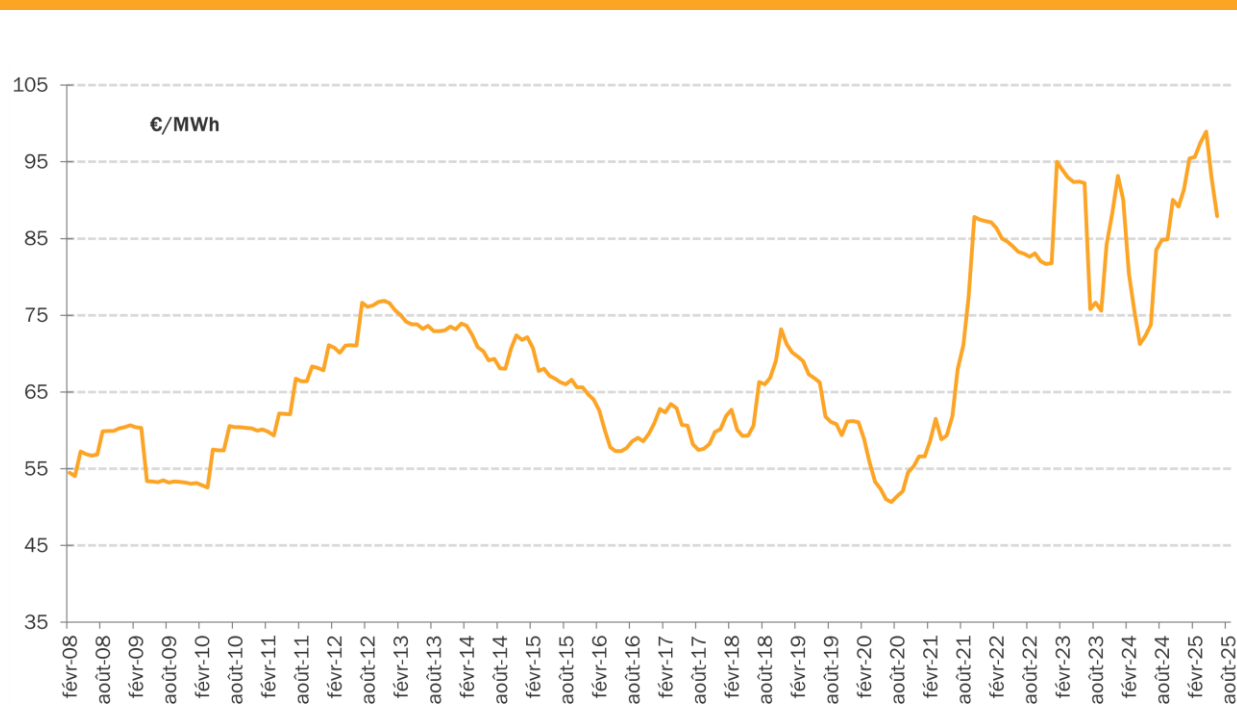
Depuis le 1^{er} juillet 2023, la CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des TRVG d'ENGIE en euros constants 2025 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique jusqu'au 30 juin 2023, puis à compter de cette date, l'évolution du prix repère de vente de gaz naturel de la CRE.

Le prix de référence par a été construit est dans la continuité de la structure historique du TRVG. Ainsi, l'évolution de l'indice à compter du 30 juin 2023 est comparable à ce qu'auraient été les TRVG s'ils avaient été maintenus.

Entre janvier 2008 et juin 2025, les tarifs de gaz ont augmenté de 33,3 €/MWh en euros constants 2025.

Figure 45 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2025 par mégawattheure



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE

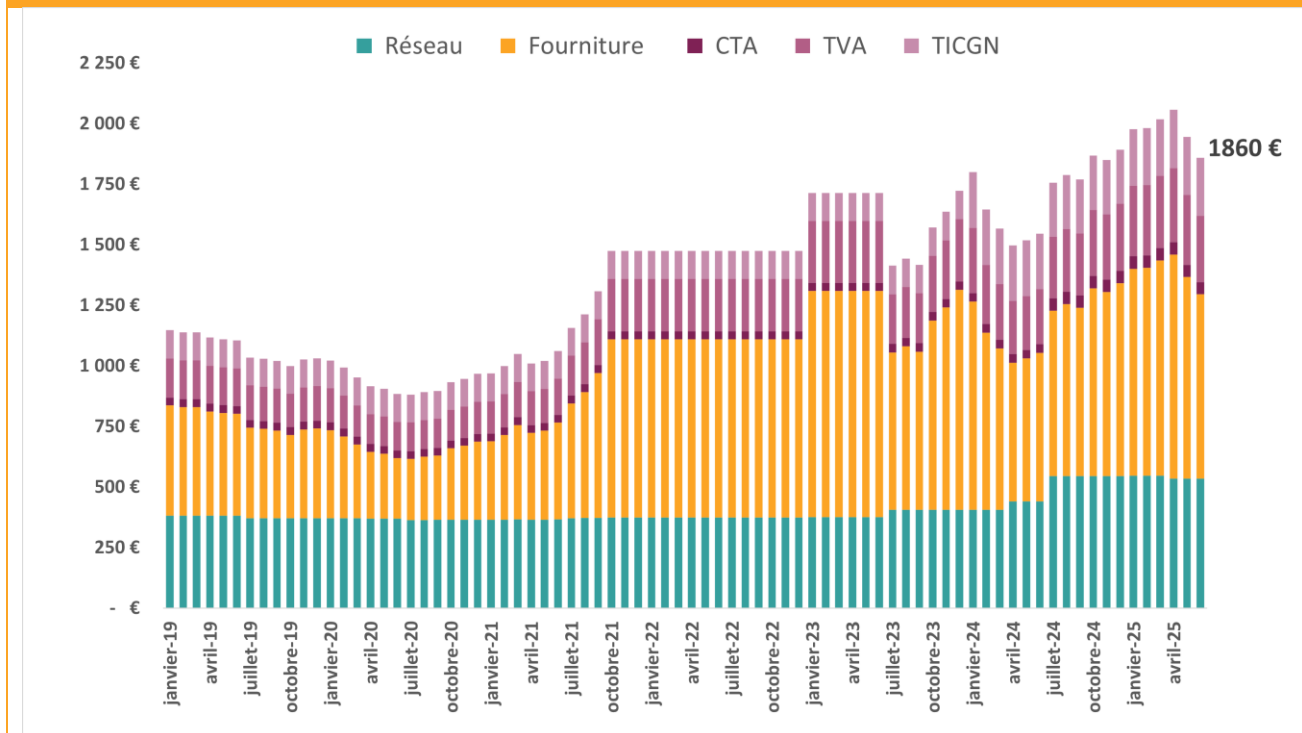
Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
avr.-18	-1,1%	sept.-20	0,6%	févr.-23	0,0%
mai-18	0,4%	oct.-20	4,7%	mars-23	0,0%
juin-18	2,1%	nov.-20	1,6%	avr.-23	0,0%
juil.-18	9,2%	déc.-20	2,4%	mai-23	0,0%
août-18	0,2%	janv.-21	0,2%	juin-23	0,0%
sept.-18	0,9%	févr.-21	3,5%	juil.-23	-17,8%
oct.-18	3,2%	mars-21	5,7%	août-23	2,3%
nov.-18	5,8%	avr.-21	-4,1%	sept.-23	-2,0%
déc.-18	-2,3%	mai-21	1,1%	oct.-23	11,6%
janv.-19	-1,9%	juin-21	4,4%	nov.-23	4,6%
févr.-19	-0,8%	juil.-21	10,0%	déc.-23	5,7%
mars-19	0,0%	août-21	5,3%	janv.-24	-3,6%
avr.-19	-2,1%	sept.-21	8,7%	févr.-24	-9,9%
mai-19	-0,7%	oct.-21	13,9%	mars-24	-5,6%
juin-19	-0,5%	nov.-21	0,0%	avr.-24	-5,3%
juil.-19	-6,8%	déc.-21	0,0%	mai-24	1,6%
août-19	-0,5%	janv.-22	0,0%	juin-24	2,2%
sept.-19	-0,9%	févr.-22	0,0%	juil.-24	13,4%
oct.-19	-2,4%	mars-22	0,0%	août-24	2,2%
nov.-19	3,0%	avr.-22	0,0%	sept.-24	-1,2%
déc.-19	0,6%	mai-22	0,0%	oct.-24	6,4%
janv.-20	-0,9%	juin-22	0,0%	nov.-24	-1,1%
févr.-20	-3,3%	juil.-22	0,0%	déc.-24	2,6%
mars-20	-4,6%	août-22	0,0%	janv.-25	4,4%
avr.-20	-4,4%	sept.-22	0,0%	févr.-25	0,3%
mai-20	-1,3%	oct.-22	0,0%	mars-25	2,1%
juin-20	-2,8%	nov.-22	0,0%	avr.-25	2,2%
juil.-20	-0,3%	déc.-22	0,0%	mai-25	-6,2%
août-20	1,3%	janv.-23	16,7%	juin-25	-5,1%

Note : Les évolutions mensuelles sont calculées selon la facture moyenne des consommateurs ; à partir de 2024 cette facture est recalculée à chaque mois de juillet d'après les données de GRDF afin d'intégrer les évolutions de consommation.

5.3. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Le graphique suivant donne la facture annuelle moyenne toutes taxes comprises résultant de l'application du TRVG puis du PRVG pour un client consommant 14 000 kWh (usage chauffage), jusqu'au 30 juin 2025 (bouclier tarifaire inclus jusqu'au 30 juin 2023). La composante d'approvisionnement évolue chaque mois. Le prix de la facture présenté est une projection sur 12 mois du prix du mois en vigueur.

Figure 46 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)



Source : CRE

5.4. Comparaison des offres

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel depuis le 1^{er} juillet 2023.

Les consommateurs peuvent choisir librement une offre de marché qui répond à leurs besoins. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable :

- Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le prix de référence de gaz naturel de la CRE ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
- Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 30 juin 2025 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées toutes taxes comprises (TTC) et hors promotion éventuelle.

Les offres sont comparées au prix de référence de gaz naturel publié par la CRE. Ce prix est indicatif, il ne constitue pas une offre pouvant être souscrite par les consommateurs.

Les offres signalées par le symbole  sont des offres vertes. Les consommations sont couvertes pour tout ou partie par des garanties d'origine. Le prix de référence de gaz naturel publié par la CRE n'est pas une offre verte.

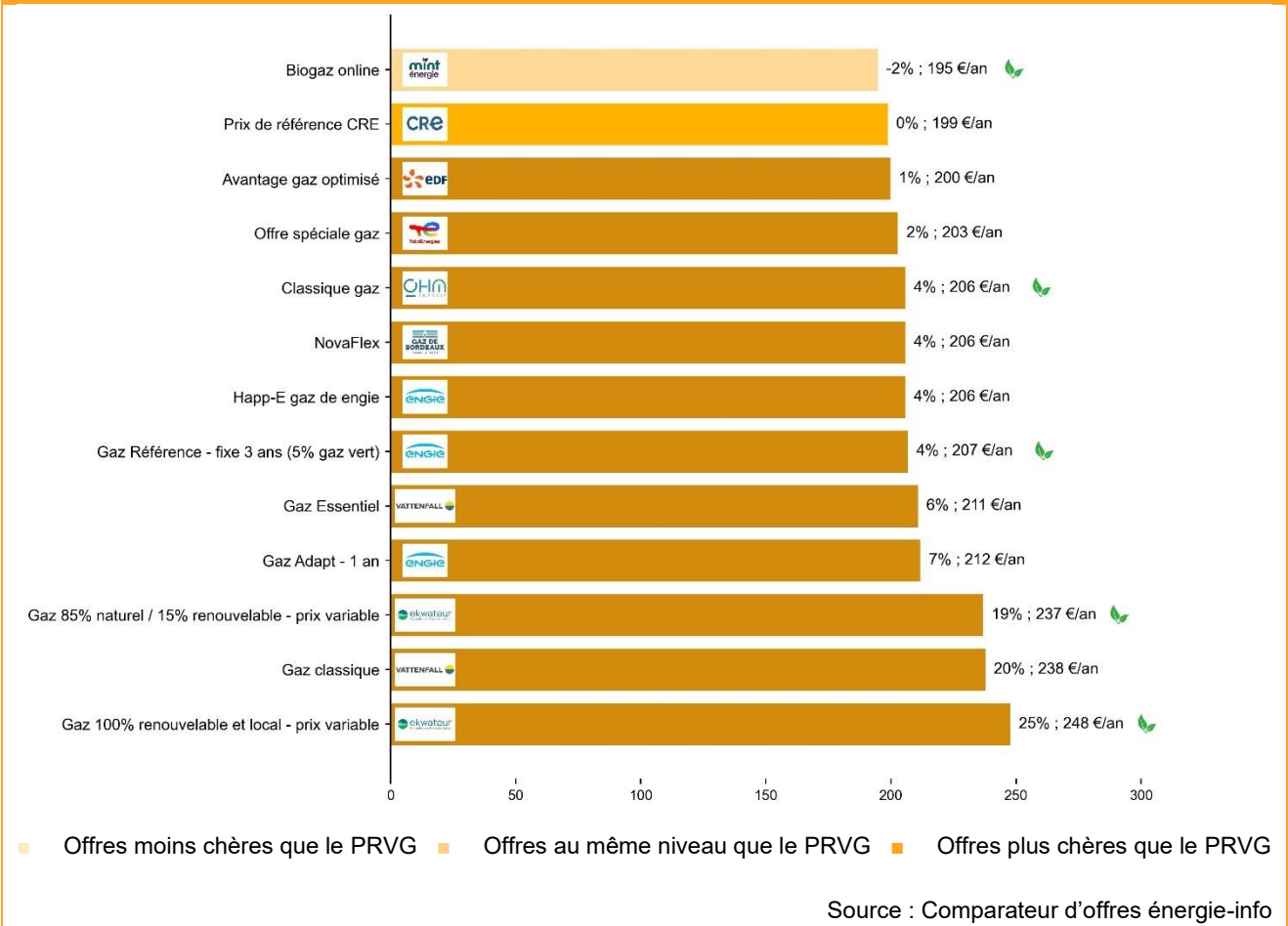
Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur la référence de prix : Cette indexation peut être sur l'ensemble des composantes du prix repère publié par la CRE (abonnement et part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>),
- les offres « indexées » qui incluent l'ensemble des offres indexées sur des produits de marché,
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les figures suivantes considère comme offres à prix variables les offres indexées sur la référence de prix, sur d'autres produits et les autres évolutions.

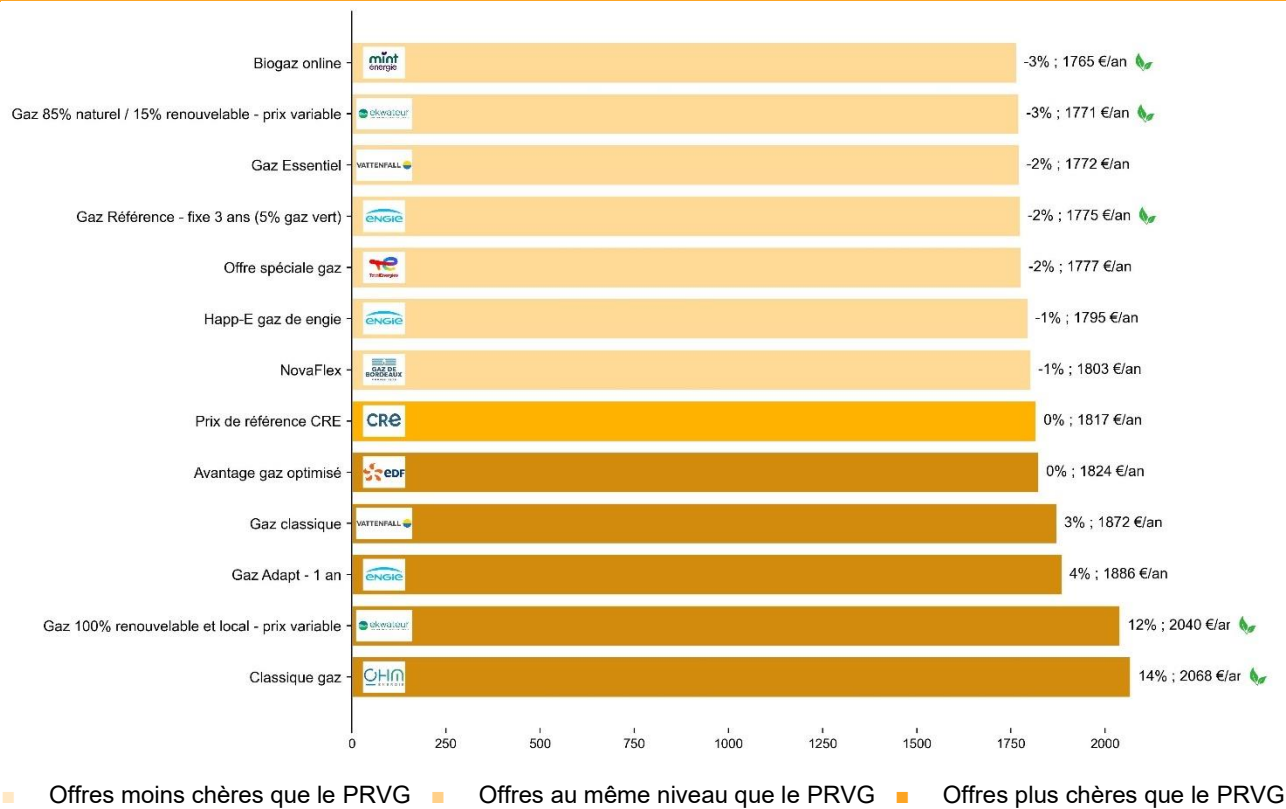
Offres à prix variable

Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »



Exemple de lecture : L'offre Biogaz online proposée par Mint Energie au 30 juin 2025 est 2 % inférieure au prix de référence publié par la CRE.

Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



Source : Comparateur d'offres énergie-info

Offres à prix fixe

Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »

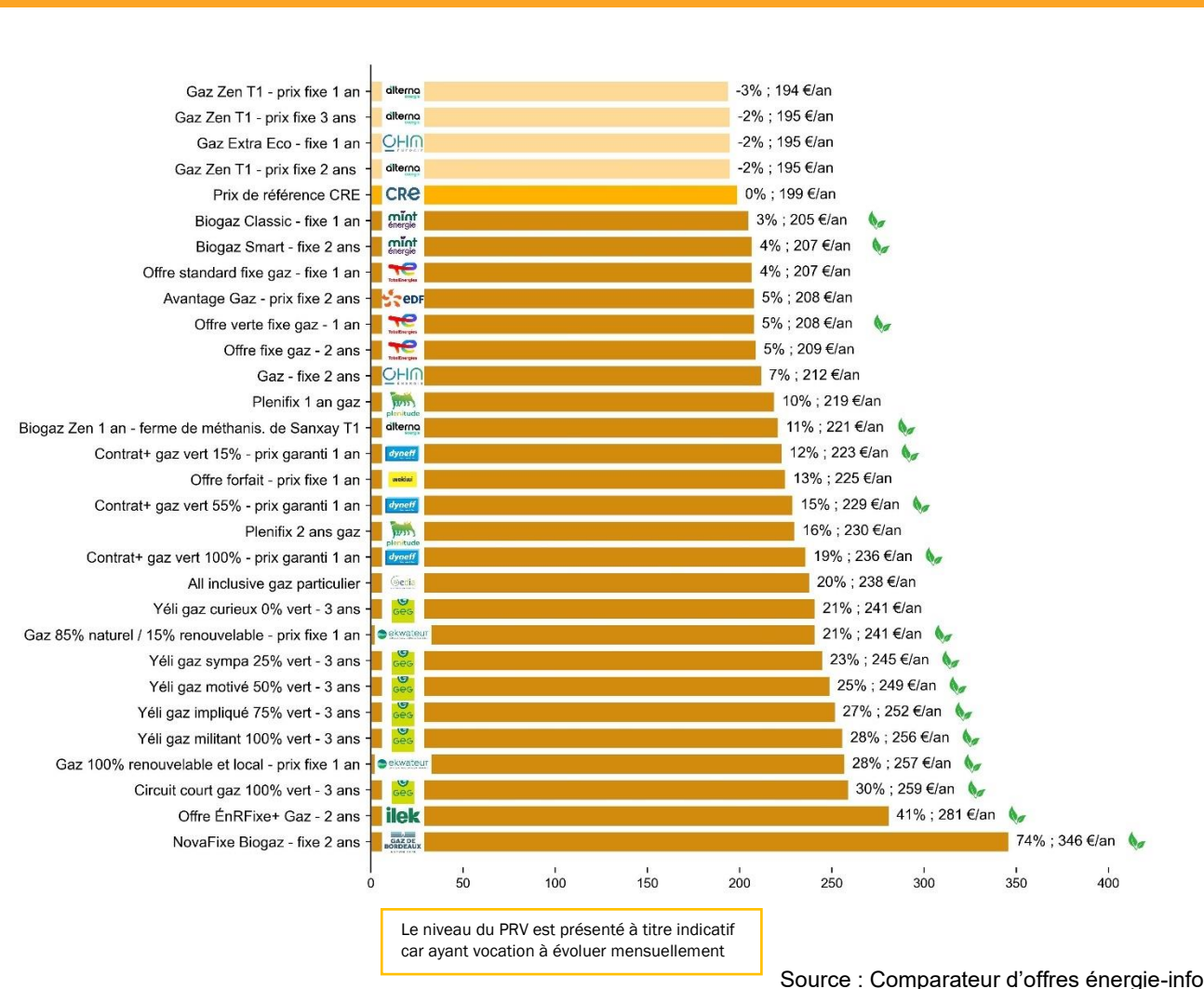
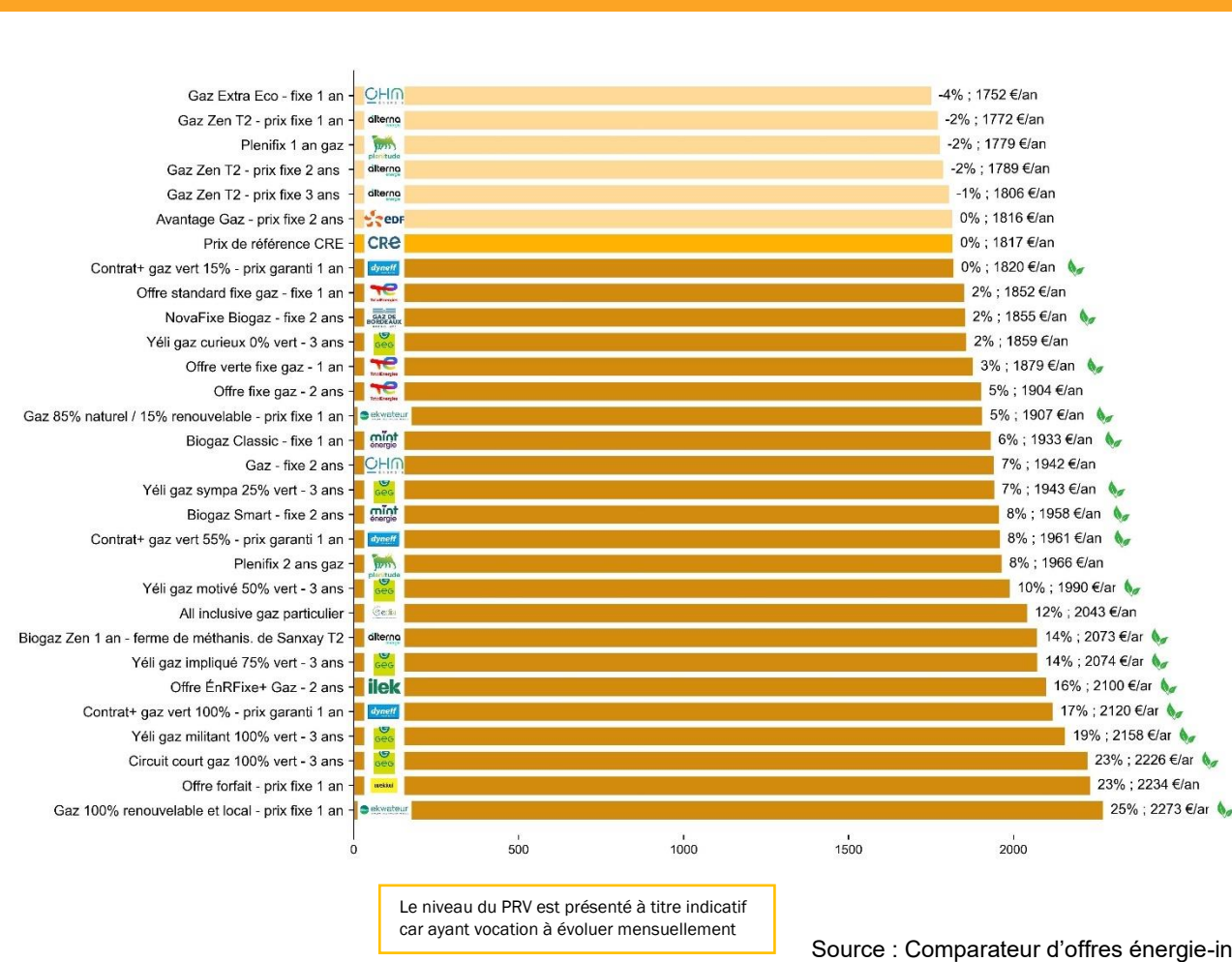


Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T),
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé),
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur.

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport,
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport,
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution,
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution.

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	12
Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	14
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	14
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2025	15
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2025	16
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	17
Figure 7 : Quantité d'ARENH livrée	18
Figure 8 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC	19
Figure 9 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC	20
Figure 10 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	22
Figure 11 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	22
Figure 12 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel	23
Figure 13 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	23
Figure 14 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	24
Figure 15 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	24
Figure 16 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	25
Figure 17 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 30 juin 2025	26
Figure 18 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2025	27
Figure 19 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA	29
Figure 20 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA	29
Figure 21 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	31
Figure 22 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	32
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	33
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	34
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	35

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	36
Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	37
Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	38
Figure 29 : Typologie des sites en gaz naturel	40
Figure 30 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	42
Figure 31 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	42
Figure 32 : Répartition des sites par type d'offre au 30 juin 2025.....	43
Figure 33 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 30 juin 2025.....	44
Figure 34 : Indice HHI par segment de marché	45
Figure 35 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	46
Figure 36 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	47
Figure 37 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel.....	49
Figure 38 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel	49
Figure 39 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	50
Figure 40 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	50
Figure 41 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel	51
Figure 42 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel	51
Figure 43 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	52
Figure 44 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 30 juin 2025	53
Figure 45 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2025 par mégawattheure	55
Figure 46 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)	57
Figure 47 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »	59
Figure 48 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »	60
Figure 49 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »	61
Figure 50 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »	62

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	13
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	13
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	21
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur	27
Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites	41
Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée	41
Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	48
Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE	56

